

## ESSAI SUR LE SACERDOCE DES FIDÈLES CHEZ LES PÈRES

C'est un des lieux communs de la littérature patristique que celui du sacerdoce du peuple chrétien, et il pourrait sembler oiseux d'y revenir, s'il n'était question, une fois de plus, que de collectionner les témoignages. Nous voudrions aller plus loin : on sait que saint Thomas met en relation le sacerdoce des fidèles avec les caractères du baptême et de la confirmation, et l'on a coutume de lui en attribuer le mérite, comme si ce rapprochement n'avait aucun fondement dans une tradition ecclésiastique antérieure. Ce ne serait, dès lors, qu'une construction théologique, géniale peut-être, mais n'ayant pour elle que l'autorité, très grande, mais toujours restreinte, de son auteur. Il nous a semblé possible de retrouver certaines racines profondes de la synthèse thomiste et d'en montrer ainsi, comme il arrive souvent, l'admirable fidélité au sens de l'Église. Tel sera le dessein de ces pages.

Nous n'avons pas la prétention d'être complet, ni de donner à toutes les questions touchées ici une solution définitive; nous avons voulu surtout faire connaître un certain nombre de témoignages de l'antiquité chrétienne susceptibles d'aider le théologien dans l'élaboration d'une synthèse. Nous ne ferons qu'esquisser les grandes lignes de cette dernière, en terminant cette étude, qui veut garder le caractère d'une recherche, ce qui ne sera pas, évidemment, sans quelques longueurs et sans quelques redites; on voudra bien nous en excuser, comme des développements assez longs sur le sacerdoce du Christ, qui nous ont paru nécessaires pour bien situer la participation des fidèles.

Ajoutons enfin que nous réduirons au minimum la biblio-

graphie des ouvrages récents sur notre sujet. Nous signalerons toutefois l'ouvrage du P. Paul Dabin, paru quand nous avions terminé ce travail, sur *Le Sacerdoce Royal des fidèles dans la tradition ancienne et moderne* (Bruxelles, Desclée-de Brouwer, 1950); on y trouvera surtout un recueil très riche de textes, contenant un bon nombre de ceux que nous citons, mais non pas tous. Notre travail, beaucoup plus modeste, mais conçu d'un point de vue très différent, ne fera pas double emploi avec celui du P. Dabin.

### LE SACERDOCE DES BAPTISÉS

Car une constatation s'impose immédiatement; il n'est pas possible de parler de sacerdoce des chrétiens sans se référer constamment au sacerdoce du Christ : c'est ce dernier qui est désormais l'unique Grand-Prêtre, comme il est l'unique Sacrifice, remplaçant à lui seul la multitude des anciens sacerdoce et des sacrifices périmés. On doit toujours avoir présentes, en pareille matière, les pages grandioses de l'Épître aux Hébreux (et ne point minimiser le mystère) : de même que Jésus est l'unique Fils de Dieu, de même, il est l'unique prêtre de la Loi nouvelle; mais (et c'est ici que s'insère notre sujet), de même qu'il nous donne de participer à sa filiation, de même, nous accorde-t-il d'avoir part à son Sacerdoce.

*Filiation* divine et *Sacerdoce* sont d'ailleurs en étroite relation, même chez le Christ : l'Épître aux Hébreux souligne constamment cette relation : « Le Christ ne s'est pas décerné à lui-même le titre glorieux de grand-prêtre, mais celui qui lui a dit : Tu es mon Fils, aujourd'hui, je t'ai engendré. De même, il dit encore ailleurs : Tu es prêtre à jamais selon l'ordre de Melchisédech » (Hébr., v, 5-6). Il ne sera grand-prêtre consommé (τελειωθείς; Hébr., vi, 9) que lorsque, par la Résurrection, il deviendra aussi un Fils consommé en perfection<sup>1</sup> (τετελειωμένος; *ibid.*, vii, 28).

Faut-il, dès lors, penser que le titre de prêtre appartienne

1. Voir l'article de J. DUPONT, *Filius meus es tu. L'interprétation de Ps. II, 7, dans le Nouveau Testament*, dans les *Rech. de Sc. rel.*, 1948 (XXXV), pp. 539-540.

au Christ de par la génération éternelle au sein du Père? Certains écrivains des premiers siècles l'avaient pensé, non sans quelque danger, parfois, de subordinatianisme<sup>2</sup>, et saint Léon le Grand lui-même aura des expressions favorables à ce point de vue<sup>3</sup>. On peut penser qu'il est permis de parler, en un sens impropre au moins, d'un tel sacerdoce éternel du Verbe : dans la parfaite égalité des Trois divines Personnes, le Verbe est, en effet, « le rayonnement de la gloire du Père, l'empreinte de sa substance » (Hébr., 1, 3), la Parole éternelle en laquelle le Père s'exprime et exprime toute créature possible ou créée<sup>4</sup>; mais le Verbe est aussi coprincipe de l'Esprit d'amour, qui est le Don mutuel du Père et du Fils; le Fils se donne au Père comme à son Principe, réponse éternelle d'amour dont nos adorations humaines ne sont qu'une lointaine réponse<sup>5</sup>. Toutefois, parler ici de sacerdoce, de sacrifice, n'est pas sans péril, et, en tout cas, on ne saurait le faire qu'en donnant au mot *prêtre* un autre sens que celui, communément admis, de « médiateur entre Dieu et les hommes ». Aussi très tôt l'accord se fit-il sur ce point important : le Verbe n'est devenu Prêtre qu'en devenant homme.

2. EUSÈBE n'a pas su éviter cet écueil (*Demonstr. Evangel.*, X, 1, 3, éd. Heikel, GCS, VI, 445-446); le Logos-Prêtre devient ainsi un intermédiaire « entre le Dieu inengendré et ceux qui ont été engendrés après lui » (*ibid.*, IV, 10, 16, p. 167, 35). — CYRILLE DE JÉRUSALEM (*Catéch.*, 10, 14 et 11, 1; P. G., 33, 680 a et 692 a) admettra, lui aussi, un sacerdoce éternel du Verbe, mais sans tomber dans l'excès subordinatianiste. Pour ces deux auteurs palestiniens, on peut, sans doute, penser à l'influence des spéculations philoniennes sur le Logos-Prêtre (PHILON, *De fuga et inventione*, 108 ss.; éd. Wendland, Berlin, 1898, p. 133, 10 s.). — A ces auteurs, il faut ajouter, sans doute DIODORE DE TARSE, selon un fragment qu'il ne faut peut-être pas surestimer : « Adoramus... formam servi (propter) formam Dei, agnum propter pontificem, assumptum propter assumptum » (Fragm. dans E. SCHWARTZ, *Acta Conc. Oëcum.*, I, 5, 1924, p. 179, 3-5), et, chez les latins, l'AMBROSIASTER, selon lequel le Verbe et le Saint-Esprit sont tous deux prêtres du Père, parce que tous deux représentent parfaitement la perfection divine (*Quaestiones Vet. et Novi Testamenti*, 9, 108, éd. Souter, CSEL, 50, p. 268).

3. *Sermo III* (P. L., 54, 145 a b).

4. Cf. saint THOMAS, *Summa theol.*, I, q. 24, a. 2 et 3.

5. C'est dans ce sens, croyons-nous, qu'il faut comprendre les lignes de M. Blondel : « Du fond de sa substance et comme de son sein maternel, *ex utero*, l'Être se donne tout à un autre lui-même, toujours contemporain et bénéficiaire intégral et comme héritier de son règne, de sa puissance, de sa fécondité. Mais cet autre lui-même n'est ce qu'il est qu'en se *donnant* à son tour, qu'en se restituant par une *oblation*

Encore faut-il bien préciser que c'est bien le Verbe lui-même qui reçoit ce Sacerdoce : il n'est prêtre, sans doute, que selon la nature humaine assumée, mais c'est la Personne même du Fils de Dieu qui devient tout à la fois homme et prêtre<sup>6</sup>. Le Sacerdoce de Jésus est donc lié à son Incarnation<sup>7</sup>. Mais ne disions-nous pas plus haut qu'il était lié aussi à sa filiation divine ? Nous touchons, en cette apparence antinomie, le mystère même de l'Incarnation : c'est à la fois parce qu'il est homme et parce qu'il est Fils de Dieu que le Christ est grand-prêtre ; c'est parce qu'il est à la fois Homme et Dieu, l'Homme-Dieu, qu'il est le « Médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus, homme lui-même » (I Tim., II, 5).

Dès lors, l'instant même de la naissance temporelle du Sauveur mérite une place à part dans la théologie de son Sacerdoce : c'est alors, en effet, à l'instant précis de l'union hypostatique qu'il devient Prêtre. Cet homme qui se forme dans le sein de Marie, est le Fils de Dieu ; et la Parole du Père : Tu es mon Fils bien-aimé, atteindra désormais le Fils de Marie.

Ce n'est donc aucunement à cause d'une appartenance à une race sacerdotale que Jésus sera prêtre, comme l'étaient les fils d'Aaron ; sans doute, on a cru, parfois, pouvoir établir qu'il était tout ensemble de la race de Lévi et de celle de Juda<sup>8</sup> ; d'autres ont imaginé qu'il avait reçu son sacerdoce

permanente et intégrale de vérité et d'amour ; et cet acte *sacrificiel* qui lui est propre est cela même par quoi il exprime la plénitude de l'Être dont il a tout reçu » (*L'Être et les Êtres*, p. 188). C'est nous qui soulignons les expressions sacrificielles.

6. C'est à l'occasion de la querelle nestorienne que se fera la formulation définitive due à CYRILLE D'ALEXANDRIE : « Il est devenu grand-prêtre selon la nature humaine. Bien qu'il reçoive les sacrifices de tous en tant que Dieu, il est pourtant lui-même hostie selon la chair ; c'est lui aussi qui pardonne nos péchés selon la puissance divine » (*In Hebr. fragm.*, P. G., 74, 965 ; éd. Pusey, pp. 464, 23-25, 467, 1-3). Voir aussi le *Commentaire à Habacuc*, 554-555 (P. G., 71, 905) et l'anathématisme X<sup>e</sup> du Concile d'Éphèse : « Si quis ergo Pontificem et Apostolum nostrum dicit factum non ipsum Dei Verbum quando caro factum est juxta nos homo, sed velut alterum praeter ipsum... A. S. » (DENZINGER, 123). — Pour les textes de NESTORIUS, voir l'éd. de F. Loofs, *Nestoriana*, Halle, 1905, pp. 230-236 et 238.

7. « Il y a sacerdoce lorsqu'un homme de chair (ἄνθρωπος ἐνσαρκος) offre à Dieu des sacrifices ; qui n'a pas de corps n'est pas prêtre » : MARC L'ERMITE, *De Melchisedech*, 9 (P. G., 65, 1133 b).

8. HIPPOLYTE DE ROME, *Sur les bénédictions de Jacob* (éd. C. Diobou-

du vieillard Siméon ou de Jean-Baptiste<sup>9</sup>; mais ce ne sont là que voix isolées et timides, au milieu de l'affirmation générale et répétée : le Christ a reçu son sacerdoce du ciel, indépendamment de tout intermédiaire humain, dès le premier instant de son Incarnation dans le sein de Marie<sup>10</sup>.

A la différence des prêtres, des rois et des prophètes de l'Ancienne Loi, ce n'est donc pas une onction matérielle, l'effusion d'une huile terrestre, qui consacre le Christ prêtre et roi : l'onction céleste qu'il reçoit du Père, par l'action du Saint-Esprit en Marie<sup>11</sup>, n'est autre que la divinité

notis et N. Beis, T.u.U., 38, pp. 31-32); JULES L'AFRICAIN, *Lettre à Aristide* (éd. W. Reichardt, *Texte und Untersuchungen*, 34, 3, pp. 53, 1-55, 20); saint HILAIRE DE POITIERS, *In Matt.*, I, 1 (P. L., 9, 919 a); saint AMBROISE, *De Patriarchis*, 14-15 (CSEL, 32, 2, pp. 132-133); *Exp. in Ev. Luc.*, III, 13 (CSEL, 32, 4, pp. 107-108); saint AUGUSTIN, *Liber de diversis quaest.*, 83, p. 61, 3 (P. L., 40, 49-50); SÉVÈRE D'ANTIOCHE, *Homélie LXIII* (trad. M. Brière, dans P. O., 8, 2, pp. 311 ss.). Voir aussi, d'un point de vue un peu différent, EPIPHANE, *Adv. Haeres.*, 29, 3-4 (éd. Holl, GCS, I, pp. 323-324).

9. APHRAATE, *De Persecutione*, 13 (Patr. Syr., I, 963-966) : « Jesus unctus est a Johanne, ut esset Pontifex magnus... »; saint EPHREM : c'est Siméon qui transmet au Christ son sacerdoce (*Sermones de Dno Nostro*, 51 et 53, éd. Lamy, I, Malines, 1882, pp. 266 et 270); voir aussi ISHODAD DE MERV, l'évêque nestorien de Hadatha, au IX<sup>e</sup> siècle, *Commentaire à l'Évangile de saint Matthieu*, trad. M. O. Gibson, Cambridge, 1911, p. 27.

10. Il faut souligner ici la place qu'occupe la Vierge dans le sacerdoce du Christ; non seulement elle est le « Temple dans lequel Dieu est devenu prêtre » (PROCLUS DE CONSTANTINOPLE, *Orat.*, I, P. G., 65, 684 b), la porte du saint des saints du nouveau Grand-Prêtre (saint JÉRÔME, *Epist. XLIX*, 21, CSEL, 54, 386), le « temple divin, l'encensoir d'or » (saint EPHREM, *Orat. ad Dei genitr.*, éd. Assemani, III, p. 547; *Orat. in Deiparam, ibid.*, p. 529); mais elle est encore « la Verge d'Aaron qui fleurit saintement » et dont la fleur est le nouveau Grand-Prêtre (EPHREM, *ibid.*, pp. 545 et 529). En un mot c'est en elle et d'elle que naît tout le sacerdoce chrétien.

11. Le Père et l'Esprit-Saint ont tous deux leur place dans cette onction. Contentons-nous de quelques textes plus frappants : saint IRÉNÉE (*Haeres.*, III, 18, 3) : « In Christo enim nomine subauditur qui unxit, et ipse qui unctus est, et ipsa unctio in qua unctus est. Et unxit quidem Pater, unctus est vero Filius, in Spiritu qui est unctio; quemadmodum per Isaiam ait sermo : Spiritus Dei super me, propter quod unxit me (Is., LI, 1); significans et ungentem Patrem, et unctum Filium, et unctionem qui est Spiritus. » — Saint CYRILLE D'ALEXANDRIE : « Dieu est oint par Dieu. En effet, lorsque Dieu se fit homme tout en demeurant ce qu'il était, il fut alors, lui aussi, en tant qu'homme, oint comme nous pour sa mission (πρὸς ἀποστολήν). Son humanité est donc ointe par l'Esprit divin... » (*Fragm. in Hebr.*, P. G., 74, 961 b c). — « Etsi enim Deus secundum naturam erat, dicit se a Patre unctum esse Spiritu Sancto » (*Fragm. trad. de l'arménien par J. Lebon, dans Le Muséon*, 1931, pp. 97-98). — C'est le

même<sup>12</sup> se communiquant à l'humanité assumée par le Verbe<sup>13</sup>.

Toutefois, comme nous le disions en commençant, la filiation divine de l'Oint n'a pas été, en un certain sens, parfaite dès sa naissance terrestre; tant qu'il reste soumis aux conditions de l'économie terrestre, aux souffrances, à la mortalité, il ne sera pas encore un « fils consommé en perfection » (Hébr., vii, 28); seule la Passion et la Résurrection, en le rendant vraiment parfait (τελειωθείς), le feront vraiment Fils de Dieu consommé, et donc aussi grand-prêtre parfait; nouvelle naissance, correspondant à un nouveau progrès du sacerdoce de Jésus<sup>14</sup>; et donc, si l'on veut, nou-

Père qui oint, l'Esprit-Saint qui est l'Huile divine de l'onction. Au reste, c'est là un de ces effets produits par les Trois divines Personnes inséparablement : « Tout est œuvre du Père par le Fils dans l'Esprit » (*De Recta fide ad Reginas*, 171, P. G., 76, 1405 c); cela vaut en particulier du don de l'Esprit-Saint à la nature humaine du Verbe : « Le Logos donne l'Esprit-Saint, mais en tant que Dieu. En tant qu'homme, il le reçoit » (*ibid.*).

12. Voir notre article : *Le Sacerdoce royal des chrétiens selon saint Hilaire de Poitiers*, dans *L'Année Théologique*, 1949, pp. 305-306. — Voir aussi AMBROSIASTER, *Quaest. Vet. et Novi Testam.*, q. 49, 1 (éd. Souter, p. 96); CYRILLE D'ALEXANDRIE : « Il oint l'humanité par la divinité, de façon à ne faire plus qu'un des deux » (*In Hebr. fragm.*, P. G., 74, 961 b c); HESYCHIUS DE JÉRUSALEM : « Ce n'est pas avec de l'huile qu'il a été oint, mais par l'essence même de la divinité (ουσία θεότητος) » (*In Isaiam*, 61, 1, éd. M. Faulhaber, Fribourg-en-Brisgau, 1900, p. 190); *In Levit.*, vi et xxi (P. G., 93, 851 a-6, et 1059 b); RUFIN D'AQUILÉE, *Comment. in Symb. Apost.*, 6 (P. L., 21, 345 a b); GRÉGOIRE D'ELVIRE : « Nomen Christi permanet, quod ex vero unguento, id est Sancti Spiritus plenitudine est effusum » (*Tract. in Cant.*, I, éd. Wilmart, *Bullet. de litt. ecclés.*, 1906, p. 243); PAUL DE SAMOSATE, fragm. dans H. J. Lawlor, *The sayings of Paul of S.*, dans *JTS*, XIX (1917-1918), p. 29, fragm. XI; PAMPHILE (dans Mai, *Nova Patrum Bibliotheca*, 2, 1844, p. 610, q. 4); GRÉGOIRE DE NAZIANZE : « Ce qui oint devient homme, et ce qui reçoit l'onction devient Dieu » (*Orat.*, 30, 21; P. G., 36, 132 b); HIPPOLYTE DE ROME, *Fragm. in Sam.*, I, éd. Bonwetsch, I, 121, 4-5; *In Dan.*, iv, 30 (trad. Lefèvre, coll. « Sources chrétiennes », p. 196); JEAN DAMASCÈNE : « L'onction de l'humanité, c'est la divinité » (*De fide orthodoxa*, III, 3; cf. IV, 6 et IV, 14 (P. G., 94, 989 b; 1112; 1161 a).

13. On pourra donc affirmer, en un certain sens, que l'onction du Christ est éternelle, puisque c'est la divinité même, reçue de toute éternité par le Fils unique, qui oint la nature humaine; ainsi déjà saint JUSTIN, *Apol. II*, 6 (P. G., 6, 453).

14. Voir l'article déjà cité de J. DUPONT, dans *Rech. de Sc. Rel.*, 1948, pp. 522-543. Voir aussi les nombreux textes d'ORIGÈNE, qui fera le rapprochement, souvent repris ensuite, entre le Christ ressuscitant et Jésus, fils de Josédec, recevant les vêtements pontificaux (*Zach.*, II, 13-III, 1) : *In Levit.*, I, 4 et 9, 5 (P. G., 12, 410 et 514); *In Rom.*,

velle onction sacerdotale<sup>15</sup>, ou nouvelle consécration<sup>16</sup>.

La première naissance est, d'ailleurs, toute ordonnée à la deuxième, car, affirme saint Léon, le Fils de Dieu n'aurait aucun autre motif de naître, sinon celui de pouvoir être cloué sur la Croix<sup>17</sup>.

Or c'est à ces deux naissances du Christ que les chrétiens participent par le baptême : la filiation divine qu'il leur est

1 (P. G., 14, 851-852); *Contra Celsum*, III, 41-42; *De Orat.*, 26 (P. G., 11, 501); *In Joan.*, II, 26; *In Luc.*, XIV, etc... Citons encore VICTORIN DE PETTAU : « Habet per passionem aeternum sacerdotium » (*In Apoc.*, I, 4, éd. Haussleiter, p. 22); APHRAATE, *De caritate*, 6 (*Pat. Syr.*, I, 1, pp. 58-59); ATHANASE, *Orat. II contra Arianos*, 7 (P. G., 26, 161); EUSÈBE, *Demonst. Evang.*, IV, 16 (GCS, VI, pp. 198-199); *Fragm. in Prophet.*, III, 23 (P. G., 22, 1148); HILAIRE DE POITIERS, textes dans *L'Année Théologique*, 1949, pp. 314-315; THÉODORE DE MOPSUESTE, textes dans *Rech. de Sc. Rel.*, 1949, pp. 485-490; GRÉGOIRE D'ELVIRE, *Tract. XIX de libr. S. Scrip.* (éd. Batiffol-Wilmart, Paris, 1900, pp. 200-201); LACTANCE, *Div. Inst.*, IV, 14 (CSEL, 19, 327-329); THÉOPHYLACTE, *In Hebr.*, V, 10 (P. G., 125, 245).

15. C'est ainsi que parle HESYCHIUS : « ... avant d'être oint (χρισθῆναι), c'est-à-dire avant la Passion » (*In Ps. 26*, éd. V. Jagic, *Supplementum Psalterii Bononiensis*, Vienne, 1917, p. 46); « ... proprio sanguine suas manus consecravit, seu consummavit » (*In Levit.*, XXI, 10-12, P. G., 93, 1059 b). C'est ce progrès du sacerdoce du Christ qu'expriment, sans doute, à leur manière, les spéculations sur les ordres du Sauveur : en même temps qu'un souci de retrouver dans la vie terrestre de Jésus un modèle adapté à toutes les conditions de la vie du chrétien (souci que manifeste SÉVÉRIEN DE GABALA, *Orat. in Dei apparitionem*, 6, P. G., 65, 20 b c), ces spéculations parfois un peu recherchées, témoignent aussi que notre Grand-Prêtre n'a pas été, dès le début, « consommé » dans son sacerdoce. Sur ce point voir A. WILMART, *Les Ordres du Christ*, dans *Rev. des Sc. Rel.*, 1923, pp. 305-307. Ajouter aux textes cités les suivants : CHRONICON PALATINUM (éd. Mommsen, *Chronica Minora*, III, 1, pp. 432-433); SIMÉON DE THESSALONIQUE, *De sacris ordinationibus*, c. 238-240 (P. G., 155, 456-457); *De Sacramentis*, c. 45 (P. G., 155, 189-192); DENYS BAR SALIBI, *Com. in Evangelia*, II, trad. Vaschalde, 1933, p. 8; THÉODORE BAR WAHBUN (texte cité par W. DE VRIES, *Sacramententheologie bei den Syrischen Monophysiten*, Rome, 1940, p. 223).

16. Il est probable, d'ailleurs, que le mot τελείωσις a été choisi à dessein par l'auteur de l'Épître aux Hébreux pour désigner la consécration définitive de Jésus : Les LXX employaient, en effet, l'expression τελειῶν τὰς χεῖρας, comme l'expression technique désignant la consécration sacerdotale : Ex., XXIX, 9, 29, 33, etc.; Lev., IV, 3, etc.; de même le substantif τελείωσις : Ex., XXIX, passim; Lev., VIII, passim. C'est aussi la terminologie de PHILON, *Leg. Alleg.*, III, 130; *De Vit. Moys.*, II (III), 149; *Quis rerum div.*, 251. — HESYCHIUS fera une application allégorique des textes du Lévitique à la Passion du Christ : *In Levit.*, XXI, 10, 12 (P. G., 93, 1059 b).

17. « Siquidem etiam ipsa Domini ex matre generatio huic est impensa sacramento; nec alia fuit Dei Filio causa nascendi, quam ut cruci posset affigi » (*Serm. 48*, 1, P. L., 54, 298 a).

accordé de recevoir leur vient d'une participation à cette vie divine possédée en plénitude par l'Homme-Dieu, dès son Incarnation dans le sein de Marie, et consommée en tous ses effets dans son humanité ressuscitée et exaltée à la droite du Père.

Le baptême nous introduit ainsi dans un sein spirituel, le sein spirituel de l'Église, mère de tous les chrétiens et épouse du Christ<sup>18</sup>. Il nous rappelle donc la naissance humaine du Christ dans le sein de Marie<sup>19</sup>, nous fait participants de la filiation divine s'étendant à l'humanité assumée en ce premier mystère<sup>20</sup>, mais l'Incarnation au sein de Marie étant elle-même toute ordonnée à Passion et la Résurrection glorieuse, le baptême est aussi participation à cette naissance du Seigneur dans la gloire, après la mort de la

18. Saint EPHREM, *Hymn. de oleo ac de oliva*, 7-8 (éd. I. E. Rahmani, *S. Ephraemi Hymni de virginitate*, Beyrouth, 1906, pp. 23-24); THÉODORE DE MOPSUESTE, *Homél. Catéch.*, XIV, 9 (éd. Tonneau, p. 421); HESYCHIUS, *In Isaiam*, XLIV, 2 (éd. M. Faulhaber, Fribourg, 1900, p. 135); JACQUES DE SAROUG, *Poésie sur le voile qui couvrait le visage de Moïse* (dans la trad. allem. de S. Landersdorfer, *Ausgewählte Schriften der Syrischen Dichter*, Bibliothek der Kirchenväter, München, 1912, pp. 348, 130); PACIEN DE BARCELONE, « ... visceribus matris inolescimus, alvoque ejus effusi vivificamus in Christo » (*Sermo de baptismo*, VI; P. L., 13, 1092 d-1093 a); SÉVÈRE D'ANTIOCHE, *Hymne 90* (trad. angl. de E. W. Brooks, *Patr. Or.*, VI, 1, p. 131).

19. NARSAI, *Homél. XXI* (dans les Homélies liturgiques, trad. par R. H. Connolly, *Texts and Studies*, VIII, 1, 1909, p. 50); GERMAIN DE CONSTANTINOPLE, *Historia Ecclesiast. et myst. contemplatio* (dans la trad. latine d'Anastase le Bibliothécaire, publiée par S. Pétridès, *Revue de l'Orient chrétien*, X, 1905, p. 357, 29); LÉON LE GRAND : « Ipse est qui de Spiritu Sancto ex matre editus virgine incontaminatam ecclesiam suam eadem inspiratione fecundat, ut per baptismatis partum innumerabilis filiorum Dei multitudo gignatur » (*Serm. 63*, 6); SIMÉON DE THESSALONIQUE, *De Sacramentis*, 64 (P. G., 155, 229 a b).

20. On peut donc dire en un sens très réel que nous étions tous contenus avec le Christ notre chef dans le sein virginal où Jésus reçut sa première consécration sacerdotale : « Dans le chaste sein de la Vierge, où Jésus a pris une chair mortelle, là même il s'est adjoint un corps spirituel formé de tous ceux qui devaient croire en lui : et l'on peut dire que, tenant Jésus dans son sein, Marie y portait encore tous ceux dont la vie du Sauveur renfermait la vie » (PIÈ X, *Ad diem illum*, du 2 février 1904, éd. Bonne Presse, p. 77). Il faudrait rappeler ici l'enseignement d'Irénée, celui de saint Hilaire, celui de Cyrille d'Alexandrie, de tant d'autres, sur notre inclusion dans le Christ et notre participation à tous ses mystères. Pour ce qui concerne la pensée d'Irénée sur notre inclusion dans le Christ dès le sein de la Vierge, voir P. GALTIER, dans les *Rech. de Sc. Rel.*, 5 (1914), pp. 136-145; J. JOUASSARD, dans la *Rev. des Sc. Rel.*, 12 (1932), pp. 509-532.



Passion : il est une mort au péché et une naissance à la vie du Ressuscité; l'enseignement de saint Paul, en ce point, est dans toutes les mémoires (Rom., vi, 3 ss.).

Participation à la filiation du Christ, le baptême est donc aussi participation à son onction sacerdotale : n'est-ce pas par le baptême que nous devenons « chrétiens », c'est-à-dire oints de la même onction divine qui fit le Christ prêtre<sup>21</sup>. Très tôt, au rite essentiel du baptême, s'ajoutera une onction d'huile qui symbolisera cet effet intérieur<sup>22</sup>. L'onction sacerdotale reçue par Jésus est communiquée par le baptême à tout son Corps, qui est l'Église, et à tous les membres de son Corps, comme l'huile répandue sur la tête d'Aaron se répandait jusqu'à sa barbe et jusqu'aux franges de son vêtement<sup>23</sup>. Il n'y a donc plus de privilège du sang, comme dans l'Ancienne Loi, où il fallait être fils de prêtre pour

21. THÉOPHILE D'ANTIOCHE : « Pour nous, c'est là l'explication de notre nom de chrétiens : nous sommes oints par l'huile de Dieu » (*Ad Autolyicum*, lib. I, 12; trad. J. Sender, *Sources chrétiennes*, 1948, p. 70). CONSTIT. APOST., III, 16, 3 : « Ceux qui sont baptisés... deviennent chrétiens (participants) du Christ (=de l'Oint), sacerdoce royal, peuple saint. » — JULIEN D'ECLANE, *Lib. de Vita christiana*, cap. 1 (P. L., 40, 1033). — SAINT EPHREM, *Hym. in fest. Epiphaniae*, III, 9 et 12 (éd. Lamy, I, pp. 34 s.). — HESYCHIUS, *In Isaiam*, LXI, 6 (éd. Faulhaber, p. 191) : « Les baptisés sont oints d'une onction sacerdotale »; *ibid.*, 61, 10 (p. 192) : c'est aussi le Saint-Esprit qui les oint. — SAINT JÉRÔME, *Com. in Ps. 104* (éd. G. Morin, Maredsous, 1895, p. 77, 17-18); *Tract. in Ps. 104* (éd. G. Morin, 1897, p. 170, 11-17). — SAINT AUGUSTIN, *Enarrat. II, in Ps. 26*.

22. Voir, en particulier saint EPHREM, *Hymn. de oleo et oliva*, XXVII, 5 (trad. Lamy, II, p. 802); HESYCHIUS, *In Levit.*, VIII (P. G., 93, 880 b); *In Isaiam*, XLV, 1 (éd. Faulhaber, p. 139); CABASILAS, *De vita in Christo*, II (P. G., 150, 528-530); JEAN DIACRE, *Epist. ad Senarium* (éd. Wilmart, *Analecta Reginensia*, p. 174); ALCUIN, *Epist. 134 et 137* (éd. Duemmler, *Epistolae Karolini Aevi*, II, 1895, pp. 202 et 215) : « Tunc sacro Chrismate caput perungitur et mystico tegitur velamine, ut intelligat se diadema regni et sacerdotii dignitatem portare, juxta Apostolum : Vos estis genus regale et sacerdotale, offerentes vosmet (ipsos) Deo vivo hostiam sanctam et Deo placentem. » Voir de même les réponses des évêques francs à l'enquête sur le baptême prescrite par Charlemagne, vers 812 : THÉODULPHE D'ORLÉANS, *Liber de Ordine baptismi*, XIV (P. L., 105, 234); LEIDRADE DE LYON, *Liber de Sacramento baptismi*, VII (P. L., 99, 863-864); MAGNUS DE SENS, *Libellus de Mystero baptismatis* (éd. Duemmler, *loc. cit.*, p. 534); AMALRAIRE DE TRÈVES, *Epist. de Baptismo* (éd. Hanssens, Città del Vaticano, 1948, I, p. 247).

23. Saint HILAIRE, *In Ps. 132*, 5; *De Trinitate*, XI, 19-20; saint AMBROISE, *De Mysteriis*, VI, 30 (P. L., 16, 415).

participer au sacerdoce<sup>24</sup>; ce sont désormais les chrétiens qui sont fils de prêtres<sup>25</sup>.

Le baptême correspond donc aux purifications qui préparaient les prêtres lévites à leur fonction et nous rend capables de pénétrer nous aussi, après le Christ, dans le nouveau sanctuaire<sup>26</sup> : tel est, sans doute, le sens de l'invitation que fait l'Épître aux Hébreux (x, 19-22) : « Ainsi donc, frères, puisque nous avons accès assuré au sanctuaire par le sang de Jésus, par cette voie nouvelle et vivante qu'il nous a ouverte à travers le voile, celle-là même qu'a suivie sa chair, et puisque nous avons un prêtre insigne à la tête de la maison de Dieu, allons à lui d'un cœur sincère, avec une foi parfaite, le cœur purifié de tout reproche de conscience et le corps lavé d'une eau pure<sup>27</sup>. » Le voile qui réservait aux seuls prêtres l'accès du sanctuaire est désormais déchiré : le Christ nous a ouvert la voie à nous tous, qui, purifiés par les eaux du baptême, participons à son sacerdoce. Aux baptisés, et à eux seuls, écrit Cyrille d'Alexandrie, « il est permis d'entrer dans le sanctuaire intérieur et d'offrir à Dieu des sacrifices spirituels, et de présenter à Dieu, en guise d'encens, le parfum d'une vie conforme à l'Évangile<sup>28</sup> ».

#### LE SACRIFICE SPIRITUEL DES BAPTISÉS

Le texte que nous venons de citer nous invite à considérer de plus près les pouvoirs sacerdotaux conférés aux baptisés : ce qui est d'autant plus important qu'il sera nécessaire de les bien distinguer de ceux du sacerdoce hiérarchique.

24. Voir les beaux textes de saint LÉON, *Serm. III* (P. L., 54, 145 a b); *Serm. IV, I* (P. L., 54, 148-149).

25. TYCHONIUS, fragm. cité par T. Hahn, *Tyconius Studien*, Leipzig, 1900, p. 62, note 2 : « Omnes in Ecclesia filii dicuntur sacerdotum. »

26. HESYCHIUS, *In Levit.*, xxii, 12 (P. G., 93, 1070 c d).

27. Nous empruntons la traduction du chanoine Osty. Voir aussi saint AMBROISE, *De Sacramentis*, IV I (P. L., 16, 455) : Le sacerdoce des fidèles fleurit dans les eaux du baptême comme la verge d'Aaron qui retrouve sa fraîcheur; ensuite, ils peuvent s'approcher de l'autel.

28. *De adorat. in spir. et verit.*, IX (P. G., 68, 629 a). Voir aussi saint JÉRÔME, *Dial. contra Luciferian.*, 4 : « Sacerdotium laici, id est, baptisma » (P. L., 23, 158 a b); THÉOPHYLACTE, *In I Petr.*, II, 9 (P. G., 150, 1212 b c), etc.

Ici encore on se condamnerait à ne rien comprendre au sacerdoce des fidèles si on le considérait indépendamment du sacerdoce unique du Christ. Car il n'y a plus qu'un seul grand-prêtre, un seul pontife, un seul sacrifice.

Et cet unique sacrifice du Christ est aussi le seul véritable sacrifice que tous les autres signifiaient : les multiples victimes du rituel lévitique n'avaient, en effet, de sens que de signifier, de manifester en un rite visible le don que l'homme doit faire de lui-même et de sa vie à Dieu par la charité : « Tout ce qu'on lit de préceptes divins concernant les sacrifices dans le service du tabernacle et du temple doit être rapporté à l'amour de Dieu et du prochain qui est signifié par là... Par suite, le vrai sacrifice c'est toute œuvre accomplie pour nous établir dans une sainte société avec Dieu<sup>29</sup>. » Le vrai sacrifice sera donc celui qui unira l'homme à Dieu : or il n'y en a qu'un seul qui ait parfaitement réalisé cette union, celui du Christ. Seul celui-ci a pu, dans son humanité assumée, opérer pleinement la « sainte société avec Dieu » dont parlait saint Augustin; par la Passion, la Résurrection et l'Ascension, il a enfin accompli ce que les anciens sacrifices ne faisaient que signifier : par une pleine adhésion de sa volonté avec celle de Dieu (Hébr., x, 6-9), le Christ, vainqueur de la mort et du péché, a obtenu la glorification parfaite de son humanité, la communication aussi complète qu'il se peut des privilèges de la divinité à son âme humaine et jusqu'à son corps de chair. En lui désormais tout est « divinisé », se plaît à dire Origène.

Et ce n'est pas seulement pour lui qu'il a réalisé cette mort au péché et ce retour à Dieu de l'humanité : c'est pour nous tous, pour tous les hommes, qu'il s'est immolé et qu'il se présente devant la face du Père (Héb., ix, 25); introduisant son sacrifice dans le sanctuaire céleste, il nous y introduisait tous, de quelque façon, avec lui. En s'offrant au Père « il offre au Père ceux qui croient en lui<sup>30</sup> »; « il offre le genre (humain) qui était rebelle sur la terre, après l'avoir purifié par son sang, et l'avoir transformé à une vie nou-

29. SAINT AUGUSTIN, *De Civitate Dei*, X, ch. v. Il faut lire en entier les deux chapitres v et vi. — Voir aussi saint IRÉNÉE, *Adv. Haeres.*, IV, 18, 3.

30. CYRILLE D'ALEXANDRIE, *In Luc.*, *serm.* 132 (P. G., 72, 884 b).

velle par l'Esprit-Saint<sup>31</sup> »; le sacrifice du Christ<sup>32</sup> n'est donc pas uniquement son corps individuel immolé et glorifié, mais tout le Corps mystique dont il est le chef.

En effet, le Verbe de Dieu, dès avant l'Incarnation, présent invisiblement en toutes choses, gouvernant et ordonnant toutes choses, remplissait le monde entier de sa présence invisible<sup>33</sup>; mais toute cette longue histoire n'est que préparation et préfiguration d'une autre présence visible du Verbe : créé par lui, le monde visible et charnel était aussi créé pour lui, et tout convergeait vers lui; tout ce qui s'inscrivait au cours des siècles sur les pages de l'histoire terrestre composait patiemment la figure du Christ à venir, qui devait ainsi résumer en lui, Parole unique de Dieu, ce long « Discours de l'Histoire Universelle<sup>34</sup> ». Dans le Verbe Incarné, tout est « récapitulé », pour employer l'expression chère à Irénée. Parce qu'il possède en lui les deux natures, parce qu'il est à la fois Dieu et homme, increé et créé, le Seigneur résume et contient en lui toutes choses pour les élever jusqu'à Dieu; il est le point de jonction où convergent la divinité et l'humanité, mais aussi (car la nature humaine est elle-même le carrefour du monde spirituel et du monde des corps) la matière et l'esprit<sup>35</sup>; par son extension sur la Croix il signifiait cette prise de possession sur toutes choses, dans toutes les directions du temps et de l'espace<sup>36</sup>. Ayant assumé et résumé en lui, par son incarnation, toute la race humaine, et dans le corps humain, tout le monde des corps, le Médiateur unique, par son sacrifice, conduit donc tout ce monde corruptible et mortel à l'incorruptibi-

31. Du même, *In Joan.*, 949 (P. G., 74, 480-481); cf. *De adorat. in sp. et verit.*, XII (P. G., 68, 825 c).

32. Nous prenons ici le mot *sacrifice* au sens passif de « chose offerte »; c'est le sens habituel du mot *θυσία*, non seulement dans le Nouveau Testament (voir le lexique de Zorell, à ce mot), mais aussi chez les Pères Grecs, notamment chez Chrysostome.

33. Saint IRÉNÉE, *Démonstration de la Prédication évangélique*, 34 (trad. de J. Barthoulot, dans *Patr. or.*, XII, p. 773); *Adv. Haer.*, V, 18, 3 (P. G., 7, 1174 a b).

34. « Quando incarnatus est, et homo factus est, longam hominum expositionem (le long discours de l'histoire humaine), in se ipso recapitulavit, in compendio (en résumé) nobis salutem praestans » (IRÉNÉE, *Adv. Haer.*, III, 18 1 (P. G., 7, 932 b).

35. IRÉNÉE, *Adv. Haer.*, III, 16, 6 (P. G., 7, 925 c-926 a).

36. IRÉNÉE, *Démonstr. Ev.*, 34 (P. Or., XII, 773); *HAER.*, V, 18, 3 (P. G., 1174 a b).

lité et à l'immortalité, dans son propre corps ressuscité, premier-né d'entre les morts, et glorifié à la droite du Père<sup>37</sup>.

Ainsi notre salut, notre mort au péché, notre retour à Dieu, tout est accompli une fois pour toutes. Le baptême, en nous faisant membres du Christ ressuscité, nous incorpore donc à son sacrifice : aussi trouve-t-on à son sujet, chez d'anciens auteurs, des expressions sacrificielles<sup>38</sup>. Mais chacun d'entre nous doit encore s'y unir par son action personnelle et libre, par toute sa vie chrétienne : *sed implendum est nihilominus opere quod celebratum est sacramento*<sup>39</sup> : chacun d'entre nous, dans sa vie, doit continuer ce retour à Dieu inauguré par le Christ, et compléter ainsi, pour son propre compte, le sacrifice rédempteur au long du temps, jusqu'à l'achèvement définitif. Dieu ne saurait nous sauver sans la libre collaboration de notre amour : s'il n'a aucun besoin de nous, et si c'est lui qui prend l'initiative de notre salut, encore a-t-il besoin, pour nous faire du bien, de notre collaboration : « C'est pour eux que Dieu a besoin du service des hommes, ... pour leur faire du bien, il veut

37. Voir le livre d'E. CCHARL, *Recapitulationsbegriff des hlg. Irenäus und seine Anwendung auf die Körperwelt*, Freib. i. Br., 1941, spéc., pp. 55-65 et 69 s. — Pour tout ce qui précède concernant l'inclusion du genre humain dans le Christ, nous nous sommes surtout référés à saint Irénée; mais c'est bien un enseignement traditionnel appuyé sur saint Paul lui-même (cf. J. BONSIKVEN, *L'Évangile de Paul*, pp. 89 s.). Pour ORIGÈNE, voir H. VON BALTHASAR, *Le Mystère d'Origène*, dans *Rech. de Sc. Rel.*, 1936, pp. 540 s. Pour saint ATHANASE, voir L. BOUYER, *L'Incarnation et l'Église Corps du Christ dans la théologie de saint Athanase*, Paris, 1943. Pour saint CYRILLE D'ALEXANDRIE, voir L. MALEVEZ, *L'Église dans le Christ*, dans *Rech. de Sc. Rel.*, 25 (1935), pp. 280-291. Pour saint HILAIRE, cf. notre article dans *L'Année Théologique*, 1949, pp. 314-315. — Pour ce qui concerne spécialement la « récapitulation » de toute la création matérielle dans le Christ, voir THÉODORE DE MOPSUESTE, *In Rom.* (éd. Staab, pp. 137-138); *In Col.*, 1, 10 (éd. Swete, I, pp. 267-271); saint LÉON, *Sermon 57*, 4 (P. L., 54, 530 c), et tout le sermon 63.

38. SÉRAPION DE THMUIS, *Sacramentaire*, XX (éd. Funk, *Didascalia et constitutiones Ap.*, II, 1906, pp. 182, 16-17); saint EPHREM, *Hymn. VII in fest. Epiph.*, str. 26 et 27 (éd. Lamy, I, 1882, p. 74).

39. Saint LÉON, *Serm. 70*, 4 (P. L., 54, 382 b). C'est une idée chère à saint Léon : Jésus nous sauve par ses mystères, mais aussi par son exemple, « ut unum apprehenderent, alterum sequerentur imitando » (*Serm. 63*, 4). Le couple « sacramentum-exemplum » revient à chaque instant dans son enseignement; voir *Serm. 65*, 2 : « non solum... sacramento susceptionis, sed etiam exemplo... »; *Serm. 67*, 5 : « duplex... remedium... ut per unum conferantur divina, per aliud exigantur humana. »

qu'ils persévèrent en son service<sup>40</sup>. » Il exigera donc de nous aussi un sacrifice, celui de notre liberté adhérant pleinement par la charité à sa volonté d'amour<sup>41</sup>, mourant au monde pécheur pour renaître à Dieu. Lorsque saint Augustin écrit : « *Homo Dei nomine consecratus et Deo votus, in quantum mundo moritur ut Deo vivat, sacrificium est*<sup>42</sup> », il ne fait que redire sous une autre forme les enseignements de saint Paul. Pour l'Apôtre, en effet, le chrétien doit « crucifier sa chair avec ses vices et ses concupiscences » (Gal., v, 24), imitant ainsi le Maître crucifié et son sacrifice, et « complétant en sa chair ce qui manque aux épreuves du Christ » (Col., 1, 24). L'ascèse chrétienne n'est pas autre chose que l'exercice conscient et libre de cette volonté de faire mourir en nous toutes les forces du mal, tout le péché, tout ce que saint Paul appelle encore le « vieux ferment » du péché (I Cor., v, 7-8), ou, d'un mot encore plus évocateur, « le vieil homme » (Eph., iv, 23; Rom., vi, 6).

Tel est le sacrifice spirituel exigé du chrétien. Il serait oiseux de nous attarder à énumérer toutes les vertus qui découleront de ce mouvement foncier de l'âme : les Pères de l'Eglise se sont complu dans ces énumérations, rapprochant chaque vertu de tel ou tel rite de cérémonial lévitique, avec un luxe de subtilité qui nous déconcerte et nous lasse vite<sup>43</sup>. Il est beaucoup plus important pour nous de considérer la relation entre ce sacrifice du chrétien et celui de Jésus lui-même.

Or, par la pratique de la vertu, l'âme chrétienne perfec-

40. IRÉNÉE, *Adv. Hoer.*, IV, 14, 1. — Irénée y revient fréquemment : Dieu n'a pas besoin de nous comme si nous pouvions lui ajouter quelque chose; mais il a besoin de nous pour nous sauver : voir tout le développement dans *Hoer.*, IV, 16 et 17. Ce dernier point est trop ignoré par G. AULEN, dans son livre d'ailleurs très suggestif : *Christus Victor*, trad. fr. de G. Hoffmann-Siegel, Paris, 1949, notamment dans son chapitre sur Irénée, pp. 34-59.

41. Voir encore IRÉNÉE, IV, 18, 2 (P. G., 4, 1025 a b); AMBROISE, *Epist.*, 77, 3 : « *libertatis sacrificium* », etc... Cf. GRÉGOIRE DE NYSSE, *In verba : Faciamus hominem*, *Orat.*, I (P. G., 44, 273).

42. *De Civitate Dei*, X, 6 (P. L., 41, 183).

43. Citons pour mémoire les commentaires d'ORIGÈNE et d'HESYCHIUS sur le Lévitique, les écrits d'ÉVAGRE DU PONT, etc... Nous ne mentionnerons qu'un autre document moins connu : GRÉGOIRE D'ELVIRE, dans les prétendus *Tract. Origenis de Libris SS. Scrip.*, publiés par P. Batiffol et A. Wilmart, Paris, 1900, tract. X, surtout à partir de la p. 106.

tionne en elle la vie même du Fils à laquelle elle participe par le baptême : elle enfante, pour ainsi dire, le Christ en elle, étend l'Incarnation de Dieu dans la vie humaine, et donc, en offrant son sacrifice, c'est le Christ même qu'elle offre<sup>44</sup>. En d'autres termes, le sacrifice spirituel du chrétien resserre les liens qui l'unissent avec le Christ ressuscité, perfectionne cette unité entre le ciel et la terre qui est le terme de toute l'œuvre rédemptrice<sup>45</sup>. Aussi, par lui, les chrétiens deviennent-ils de plus en plus *célestes*, unis qu'ils sont chaque jour davantage avec le Christ glorifié<sup>46</sup>; c'est par leur union avec son sacrifice à lui, et dans la mesure où ils nous établissent en lui, temple et autel céleste, que nos sacrifices sont valables<sup>47</sup> : pas de sacrifice « en esprit et en vérité » en dehors de celui qui nous ramène au Père, dans le Christ Jésus; c'est par lui, proclame l'Épître aux Hébreux, que nous devons offrir « à Dieu un sacrifice de louange, c'est-à-dire des paroles qui célèbrent son nom, sans oublier la bienfaisance et la libéralité, qui sont les sacrifices agréables à Dieu » (Hébr., xv, 15-16).

44. Saint AMBROISE, *In Luc.*, xxiv, 26 : « Quae parit justitiam Christum parit, quae parit sapientiam Christum parit, quae parturit verbum, Christum parturit » (CSEL, 32, 4, p. 465); *De Caïn et Abel*, II, 1-2 (p. 378); GRÉGOIRE DE NYSSE, *In verba : Faciamus hominem, Orat.*, I (P. G., 44, 273).

45. Cf. saint EPHREM, *De Poenitentia* (éd. Assemani, III, pp. 168-169). Voir aussi saint AUGUSTIN, *De Civitate Dei*, X, 5 et 6.

46. Que les chrétiens soient « célestes » les Pères l'affirment souvent, interprétant dans ce sens τὰ ἐπουράνια de l'Épître aux Hébreux (Hébr., viii, 5; ix, 23). — Voir surtout CHRYSOSTOME, *Homil. 16 in Hebr.* (P. G., 63, 125); *Homil. 28* (col. 199); *Homil. in S. Lucianum Martyrem* (P. G., 50, 525). — Voir aussi le très beau discours de PHILOXÈNE DE MABBOUGH, *Sur la Pauvreté* (trad. E. A. Wallis Budge, *The discourses of Philoxenus*, vol. II, Londres, 1894, pp. 275-278). — Nombreux textes aussi dans ORIGÈNE, *In Rom.*, v (P. G., 14, 1010 c); *De orat.*, 26 (P. G., 11, 104); *In Levit.*, II, 5 (P. G., 12, 420), etc.

47. Ici aussi les textes qui parlent de l'autel céleste ou du temple céleste seraient innombrables : voir IRÉNÉE, *Adv. Haer.*, IV, 18, 6; TERTULLIEN, *Adv. Marcion.*, IV, 9 (éd. Oehler, II, p. 176); HIPPOLYTE DE ROME, *De Antichristo*, 6 (éd. de Berlin, I, 8, 12-13); *Texte sur les bénéd. de Moïse* (Texte und Unters., 38, pp. 60, 62); *In Dan.*, IV, 32 (trad. Lefèvre, coll. « Sources chrétiennes », p. 198); saint CYPRIEN, *Testim. ad Quirin.* (éd. Hartel, CSEL, III, 49). Au moyen âge, nous pouvons citer, entre autres : STRABON, *Glossa ordinaria*, cap. 14 (P. L., 144, 669 d); LANFRANC, *In Hebr.*, 13, 10 (P. L., 150, 405 a); BRUNO LE CHARTREUX, *In Hebr.*, XIII, 10 (P. L., 153, 564 b); HUGUES DE SAINT-CHER, *Postillae*, t. VII, *In Epist. divi Pauli*, Venise, 1754, fol. 275. — C'est dans ce sens que très souvent on entend l'autel dont parle l'auteur de l'Épître aux Hébreux, XIII, 10.

Il faut aller plus loin : non seulement c'est par le Christ que nous offrons des sacrifices spirituels agréables à Dieu (cf. I Petr., II, 5); mais c'est Jésus lui-même qui les offre; avec lui et en lui, comme nous le disions plus haut, c'est aussi chacune de nos vies qu'il immole et conduit au Père, chacune de nos actions vertueuses<sup>48</sup>. Nous ne sortons donc aucunement des perspectives du sacrifice du Christ : c'est encore lui qui est offert, c'est lui qui offre et conduit au Père, continuant à réaliser dans le temps, par sa grâce, le salut des hommes qu'il a mérité par son Sacrifice : car « le Christ a souffert une fois la mort pour nos péchés... afin de nous ramener à Dieu (ἵνα ὑμᾶς προσαγάγη τῷ θεῷ; I Petr. III, 18).

Tous nos sacrifices spirituels sont, en fait, produits par la grâce qui nous vient du grand-prêtre céleste<sup>49</sup>. Aussi faut-il, sans doute, avec Cyrille d'Alexandrie, unir dans une même perspective l'offrande que le Christ fait de nous-mêmes à Dieu, et le don de la grâce qu'il nous concède : l'offrande sacerdotale au Père, consiste à lui amener les hommes par le don de la vie divine, à les donner à Dieu en leur donnant Dieu<sup>50</sup>.

48. Voir déjà la *Lettre* de saint CLÉMENT DE ROME, 36 : le Christ est le grand-prêtre de nos offrandes. — Saint EPHREM, *Sermo de Domino nostro*, 48 (éd. Lamy, I, pp. 259-260); *Comment. in Hebr.*, III et VI (trad. lat. des Pères Mékitharistes, Venise, 1893, pp. 207 et 217) : Le Christ est entré au ciel « non ut offerat hostias sacrificiorum, sicut Aaron, sed ut offerat orationem omnium gentium, sicut et Melchisedech »; voir surtout l'*Hymne XXXI*, parmi celles traduites par I. E. Rahmani (*S. Ephraemi Hymni de virginitate*, Beyrouth, 1906, pp. 89-90). Il faut voir aussi le *Traité XIX* de GRÉGOIRE D'ELVIRE (éd. P. Batiffol et A. Wilmart, 1900, pp. 203-205) : le Christ offre au Père sa propre obéissance, mais aussi tous les sacrifices des anciens patriarches qui ont été agréés de Dieu, ceux d'Abel, de Noé, d'Abraham, d'Isaac, etc... Aucun sacrifice n'a jamais été agréé que par lui, et, présent au ciel, il agit partout. — Cf. saint AMBROISE, *Epist. IV*, 5; *De fuga saeculi*, 13 (CSEL, 32<sup>2</sup>, p. 173).

49. Voir encore la *Lettre* de saint CLÉMENT, où, à trois reprises, le mot ἀρχιερεύς se trouve joint au mot προστάτης (ch. XXXVI-LXI, 3, et LXIV). — Pour saint IGNACE D'ANTIOCHE, le but dernier du pontificat de Jésus, c'est de nous conduire εἰς ἐνότητα θεοῦ (*Philad.*, IX, 1), ἐν ἐνότητι Ἰησοῦ Χριστοῦ (*Philad.*, v). Voir aussi *Smyrn.*, XII, et *Polyc.*, VIII. — De même, pour saint POLYCARPE, c'est au grand-prêtre éternel Jésus-Christ qu'il faut attribuer tous les effets de grâce en ce monde, et le don de la vie éternelle (*Ad Philip.*, XII, 2).

50. *De recta fide ad reginas*, 165 (P. G., 76, 1396 c-1397 a) : amener (προσχομίζειν) au Père les croyants, c'est un ministère sacerdotal (Λειτουργία), c'est une sorte de sacrifice (ἱεουργεῖν).



C'est aussi les faire croître dans la participation au sacerdoce de Jésus, en perfectionnant en eux la participation à la filiation divine reçue au baptême : car si c'est dans le Christ et par lui que les chrétiens offrent leurs sacrifices spirituels, c'est aussi en eux-mêmes que se fait cette offrande. Ils sont, eux aussi, le temple où s'opère le véritable sacrifice : temple spirituel et invisible de l'âme<sup>51</sup>, mais aussi temple matériel du corps<sup>52</sup>, où, par la grâce de Dieu, qui habite en nous, nous réalisons peu à peu cette prise de possession par Dieu de nos humanités, qui ne sera parfaite, définitivement, qu'au jour de notre résurrection glorieuse avec le Christ. En ce jour-là, qui sera, pour nous aussi, comme pour Jésus, une dernière naissance<sup>53</sup>, arrivés nous aussi à la perfection de notre consécration, nous serons à jamais prêtres et rois (cf. Apoc., v, 10 et xx, 6).

#### SACERDOCE ROYAL

Il est remarquable que ces deux derniers titres se trouvent régulièrement unis dans les écrits du Nouveau Testament,

51. Les apologètes des premiers siècles insisteront beaucoup sur ce caractère spirituel du temple chrétien : ne citons, comme exemple, qu'une éloquente page de MINUCIUS FÉLIX (*Octavius*, cap. xxxii, 1-3; éd. J. P. Walzing, pp. 55-56) : « Vous pensez, peut-être, que nous cachons l'objet de notre culte, puisque nous n'avons ni temple ni autel ? Mais quelle image de Dieu pourrais-je former, alors que, en toute exactitude, l'homme est lui-même l'image de Dieu ? Quel temple lui pourrais-je construire, quand tout ce monde qui est son œuvre ne le peut contenir ? Et tandis que moi, qui ne suis qu'un homme, j'habite au large, je prétendrais enfermer une telle puissance, une telle majesté, dans une seule chapelle ? Ne vaut-il pas mieux lui dédier notre âme, lui consacrer le plus intime de notre cœur ? Vais-je offrir à Dieu des hosties et des victimes, choisies parmi les biens qu'il a mis à mon usage, et lui retourner ainsi ses présents ? Cela ne lui agréerait pas, puisqu'il y a une hostie que je puis immoler : une âme bonne, un esprit pur, une conscience sans détours. Donc, qui cultive l'innocence, honore Dieu, qui cultive la justice, offre un sacrifice à Dieu ; qui rejette toute fraude se rend Dieu propice ; qui sauve un homme du danger, immole la meilleure des victimes. Voilà nos sacrifices, voilà ce que nous consacrons à Dieu. Aussi, pour nous celui-là est le plus religieux qui est le plus vertueux. »

52. Cf. I Cor., iii, 16-17 ; II Cor., vi, 16.

53. RUFIN D'AQUILÉE, *De benedict. patriarch. Joseph*, 2-3 (P. L., 21, 329-331) ; GAUDENTIUS DE BRESCIA, *Sermo XX, de SS. Petro et Paulo* (P. L., 20, 994 a).

lorsqu'ils nous parlent du sacerdoce des fidèles : à deux reprises, l'Apocalypse (v, 10 et xx, 6) évoque le pouvoir royal de ceux que Dieu a choisis pour en faire des prêtres, et, dans le texte fondamental de la première Épître de saint Pierre (ii, 4-10), le sacerdoce des fidèles est qualifié de *royal* : *regale sacerdotium*. M. L. Cerfaux, étudiant ce texte avec sa précision coutumière<sup>54</sup>, a montré qu'il y avait là une citation implicite d'Exode, xix, 6, où l'expression s'applique à la nation juive. Mais le texte original, au lieu de : *sacerdoce royal*, doit se lire : *royaume de prêtres*. C'est la traduction des LXX, dont dépend saint Pierre, qui en a fait : *sacerdoce royal*. De telle sorte que l'on peut sans doute parler de la participation des chrétiens au sacerdoce et à la royauté du Christ : mais sans pouvoir affirmer autre chose qu'une simple juxtaposition de ces deux pouvoirs : sacerdoce et royauté, mais non sacerdoce royal.

Nous pensons cependant que les documents de la tradition et la réflexion théologique permettent d'aller plus loin et de préciser en quoi le caractère royal des baptisés n'est pas seulement uni et juxtaposé à leur dignité sacerdotale, mais en est une caractéristique essentielle.

Ceci est déjà vrai du sacerdoce de Jésus lui-même : son sacrifice, avons-nous dit plus haut, consiste essentiellement à ramener à l'unité avec Dieu l'humanité égarée par le péché : or c'est là aussi un effet de sa royauté, c'est-à-dire de son pouvoir de conduire les événements, les personnes et les choses, en vue de la réalisation définitive de ses desseins de salut. Un roi est avant tout un conducteur de peuples vers le bien commun de tous ceux qui font partie de la société : or, par son sacrifice, Jésus conduit le peuple chrétien vers sa fin définitive, en offrant au Père sa propre humanité qui contient tous ses membres, et en concédant à chacun la grâce de le suivre en s'offrant à son tour<sup>55</sup>. L'entrée de notre grand-prêtre dans le sanctuaire céleste au jour de l'Ascension est donc, en même temps et indissolublement, la prise de possession de son royaume éternel ; aussi, le Fils d'homme, qui apparaît à saint Jean au début de

54. L. CERFAUX, *Regale sacerdotium*, dans *Rev. des Sc. Phil. et Théol.*, 1939, pp. 5-39.

55. Voir l'Encyclique *Quas Primas*, de PIE XI, qui développe longuement cet enseignement (A.A.S., 1925, pp. 600-601).

l'Apocalypse (1, 13) et qui porte la longue robe du grand-prêtre, est le même qui porte « écrit sur son vêtement et sur sa cuisse, ce nom : Roi des rois et Seigneur des seigneurs » (Apoc., XIX, 16). Prêtre selon l'ordre de Melchisédech, le Roi de paix, Jésus, n'a reçu qu'une unique onction de la divinité, qui le constitue à la fois roi et prêtre<sup>56</sup>.

Mais le peuple chrétien participe à cette onction du Christ, et donc aussi à la dignité royale du sacerdoce de Jésus : il hérite de tous les pouvoirs dont le peuple juif n'avait pas su faire un usage convenable; et c'est l'Église, nouvelle Rébecca, qui nous revêt des vêtements d'Esau<sup>57</sup> : l'onction du baptême nous fait prêtres et nous fait rois<sup>58</sup>.

Il faut encore préciser : ici non plus, l'alliance entre sacerdoce et royauté n'est pas simple juxtaposition accidentelle : il y a interpénétration et conditionnement réciproque de ces deux pouvoirs, comme nous le montrions à l'instant pour le Christ lui-même. Expliquons-nous.

La nature humaine, la création matérielle elle-même, ont été profondément troublées par le péché; au lieu d'être le roi de l'univers, l'homme est devenu l'esclave de toutes les forces de mort qui régnaient sur lui (Rom., v, 14); esclave de la chair, du péché (Rom., v, 21), du démon, incapable de réaliser son rôle providentiel. Le Christ, par sa mort, a

56. C'est là l'un des thèmes les plus fréquents de la littérature patristique. Voir, en particulier, l'enseignement de saint HILAIRE, pour lequel nous nous permettons de renvoyer à notre article de *L'Année Théologique*, 1949, pp. 303 s. — Voir aussi, entre autres, saint HIPPOLYTE DE ROME, *Sur les bénédictions de Jacob* (éd. C. Diobouniotis et N. Beis, T.u.U., 38, pp. 31-32); *Fragm. sur la rencontre de David et Goliath* (éd. G. Bonwetsch, *Drei georgisch erhaltene Schriften von Hippolytus*, T.u.U., 26, 89, 25-27); *In Dan.*, IV, 30 (voir la trad. de Lefèvre, collect. « Sources chrétiennes », p. 196); CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromat.* II, V (P. G., 8, 953 a b), etc.

57. Saint AMBROISE, *De Jacob*, II, 9 (CSEL, 32, 2, p. 36) : « Hanc stolam ecclesiae typo Rebecca protulit et dedit filio juniore, stolam veteris testamenti, stolam propheticam et sacerdotalem, stolam regalem illam davidicam... » Cf. saint LÉON, *Serm.* III (P. L., 54, 145 a b); *Serm.* 59, 5 et 7 (P. L., 54, 340 b et 341 b c); GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Orat.* VI, *de pace*, I (P. G., 35, 744 b c).

58. Voir surtout saint EPHREM, *Serm.* IV, *in fest. Epiphaniae*, str. 9 (éd. Lamy, I, p. 52); *Hymn.* XXVII, *de oleo et oliva*, I (*ibid.*, II, p. 798); cf. RUFIN D'AQUILÉE, *Comment. in Symb. Apost.*, 6 (P. L., 21, 345 a b); THEOPHYLACTE, *In I Petr.*, II, 9 (P. G., 150, 1212 b c); ALCUIN, *Epist.* 134 (éd. Duemmler, p. 202); THEODULPHE D'ORLÉANS, *Liber de ordine Baptismi*, XIV (P. L., 105, 234-235), etc.

brisé toutes ces chaînes, redonnant à l'humanité assumée par lui cette domination sur toutes choses, qui lui restitue sa dignité royale. Or, nous participons, par nos sacrifices spirituels dont nous parlions plus haut, à cette œuvre de libération : restaurer en nous l'équilibre perdu, c'est retrouver notre royauté sur notre âme sans doute, mais aussi sur notre corps et sur toutes les créatures matérielles que nous faisons servir à leur véritable fin, au lieu de nous y asservir : « Ceux-là sont rois en qui ne règne pas le péché, ceux qui sont maîtres de leur corps, et qui ont un plein empire sur cette chair soumise et domptée. Ceux-là sont donc rois, et Dieu aussi est leur roi<sup>59</sup>. »

Nous le disions à l'instant, cette royauté ne s'exerce pas seulement sur notre âme : nos corps eux-mêmes, par la mortification volontaire, redevenant l'instrument de nos âmes, deviennent eux aussi des sacrifices, « des hosties vivantes, saintes, agréables à Dieu » (Rom., XII, 1). « Que le péché ne règne donc plus dans votre corps mortel, pour vous faire obéir à ses convoitises. Ne mettez pas non plus vos membres au service du péché comme des instruments de mal; offrez-vous à Dieu, au contraire, tels des morts revenus à la vie, et mettez vos membres au service de Dieu comme des instruments de justice » (Rom., VI, 12). Il serait difficile de mieux marquer que dans cette exhortation paulinienne l'union entre sacerdoce des chrétiens et pouvoir royal sur soi-même et sur ses passions<sup>60</sup>.

59. Saint HILAIRE, *In Ps.* cxxxv, 6 : voir l'article cité, pp. 319-320. On trouvera le même enseignement chez d'autres auteurs : saint AMBROISE, *In Ps.* cxviii, 6, 34 (CSEL, 62, pp. 125-126 : « Sunt enim reges, qui offerunt in Hierusalem sapientiae suae munera... »); cf. *ibid.*, 7, 1-2; *De Jacob*, II, 19 (CSEL, 32, p. 42); saint JÉRÔME, *Advers. Jovinianum*, I, 21 (P. L., 23, 239-240) : avant le Christ les sens régnaient sur toute l'humanité; *In Is.*, xxiii, 10-11 : les rois ce sont ceux « quorum cor in manu Dei est » (P. L., 24, 278 b); *In Isaiam*, lviii, 10 (P. L., 24, 569 a b) : les péchés nous rendent esclaves; *In Isaiam*, lx, 1 s. (P. L., 24, 588-589) : ceux-là sont rois en qui ne règne pas le péché; *ibid.*, 6-7 (col. 592 b) : ils s'offrent eux-mêmes en sacrifices au Seigneur; *ibid.*, 10 : sont rois ceux qui soumettent la chair. — RUFIN D'AQUILÉE, *De benedict. patriarch.*, I, 6 (P. L., 21, 308 c) : est roi qui soumet en lui les vices et se gouverne lui-même; TYCHONIUS, *Comment. in Apocalypsim* : « Recte enim regnare dicuntur qui cum Dei adiutorio, etiam inter ipsas pressuras mundi et se et alios bene regunt » (cité par Th. Hahn, *Tyconius-Studien*, Leipzig, 1900, p. 27, note 2).

60. On pourrait citer ici de nombreux textes patristiques. Contien-

Ce n'est pas tout : l'homme, dans le plan divin, devait régner sur la terre entière, sur toute la création matérielle (Gen., I, 26-28; II, 15). Par le péché, le monde des corps s'est trouvé détourné de sa vraie fin : au lieu de servir l'homme, celui-ci s'est asservi à lui, s'en est fait l'esclave. Ne s'en servant plus pour l'usage normal voulu de Dieu, c'est-à-dire pour sa propre spiritualisation et sa montée vers Dieu, l'homme a voulu s'en servir pour sa satisfaction égoïste, se faisant soi-même Dieu : *eritis sicut dii* (Gen., III, 5). Dès lors, tout a été faussé dans l'ordre primitif; au lieu d'être le roi, l'homme n'a plus été qu'un esclave asservi à toutes les nécessités d'une nature hostile, associée par l'homme à son péché : « L'homme a failli, et ses esclaves ont failli avec lui <sup>61</sup>. » A l'homme créé pour trouver son bonheur en Dieu, et qui le cherche obstinément dans les créatures, celles-ci n'apporteront que déceptions, « des épines et des chardons » (Gen., III, 17).

En se remettant dans l'ordre du plan divin, l'homme redevient capable de retrouver, avec le Christ, sa royauté perdue : en s'immolant et en s'offrant à Dieu, corps et âme, il retrouve le véritable usage des biens matériels; en se libérant du péché, il libère avec lui tout le monde corporel qui, désormais, lui sera non plus un maître, mais un serviteur dans sa marche vers Dieu <sup>62</sup>; employée désormais dans le sens de sa destination foncière, la création matérielle, jusque-là « assujettie à la vanité non de son plein gré, mais par l'autorité de celui qui l'y a assujettie », participera, avec l'homme, à l'évasion « de l'esclavage de la corruption vers la radieuse liberté des enfants de Dieu » (Rom., VIII, 20-21).

tons-nous de quelques références à saint EPHREM, *Hymn. III in fest. Epiphaniae*, strophes 9-12 (éd. Lamy, I, Malines, 1882, pp. 34 s.) : « Sacerdotes uncti mactata animalium corpora offerebant; vos autem, o uncti inclyti, offertis ipsa vestra corpora » (il s'agit de l'onction qui précède le baptême proprement dit); *Epist. ad Joannem* (éd. Assemani, II, p. 189) : « Les anciens offraient au Seigneur en sacrifice des veaux, des boucs, des agneaux, mais tous irréprochables (ἄμωμα). Quant à nous ce sont nos corps... »

61. THÉOPHILE D'ANTIOCHE, *Ad Autolyicum*, II, 17 (trad. Sender, coll. « Sources chrétiennes », 1948, p. 100); cf. Ps.-BARNABÉ, *Epist. VI*, 12-19 (Funk, I, pp. 57-58).

62. IRÉNÉE, *Adv. Haeres.*, V, 32, 1 : « Oportet ergo et ipsam conditionem reintegratam ad pristinum, sine prohibitione servire justis. » — Voir surtout les pages admirables de GRÉGOIRE DE NYSSE, *In Illud : Faciamus hominem*, *Orat.*, I, (P. G., 44, 276-277).

Cette évansion déjà opérée dans le Christ ressuscité<sup>63</sup>, doit se continuer dans notre vie personnelle; en rendant à la matière sa véritable dignité, en la faisant servir au véritable bien de l'homme et par là même au service de Dieu, chaque homme doit reconquérir sa royauté : par le baptême, il en reçoit le pouvoir en même temps qu'il reçoit le pouvoir d'agir en fils de Dieu et de participer au sacrifice rédempteur.

Ce sera donc une œuvre à la fois sacerdotale et royale, que le travail manuel ordonné à sa véritable fin, par la charité envers Dieu et le prochain : mise en œuvre, de plus en plus parfaite, de toutes les possibilités de la matière pour un meilleur service de l'homme, et une libération plus parfaite de l'esprit qui s'oriente vers Dieu. Il faut en dire autant des techniques les plus perfectionnées, si elles sont mises au service de la charité; du travail intellectuel sous toutes ses formes; des tâches sociales; de l'action politique<sup>64</sup>. Pour un chrétien, tout cela doit être œuvre d'amour, de libération de l'homme, de royaume de Dieu à étendre en tous les domaines du monde des esprits et des corps; ce faisant, il perfectionnera chaque jour davantage en lui-même l'image de Dieu Créateur, en participant à son pouvoir royal<sup>65</sup>. Il est vrai que, sur terre, cela ne se fera pas sans de durs combats : le sacrifice des chrétiens, comme celui-ci du Christ, ne conduit au royaume définitif qu'en passant par la croix : *Nihil ab illo supplicio liberum fuit*, écrit saint Léon<sup>66</sup>, et dès le baptême, c'est le signe de la croix qui nous fait rois<sup>67</sup>.

63. Cf. saint LÉON, *Serm.* 57, 4 (P. L., 54, 530 c).

64. C'est peut-être dans ce sens que saint IRÉNÉE affirme : « Tout roi juste a la dignité sacerdotale » (*Haeres.*, IV, 8, 3). — Le texte latin : « omnes enim justii sacerdotalem habent ordinem », doit être corrigé conformément au fragment grec et à la version arménienne (pour cette dernière voir la trad. française de Bayan-Froidevaux, *Revue de l'Orient chrétien*, 1933-1934, p. [45] de la pagination propre).

65. THÉODORE, *Quaest. in Genesim*, I, xx (P. G., 80, 105). GRÉGOIRE DE NYSSE, *In illud : Faciamus hominem, Orat.*, I (P. G., 44, 273-277); *De Homini opificio*, cap. iv et v (P. G., 44, 136-137).

66. *Serm.* 57, 4 (P. L., 54, 530 c). Cf. Ps.-BARNABÉ, *Epist.* VII, II (Funk, I, p. 62) : « ... ad regnum, per afflictiones et tormenta. » — Il est inutile d'insister : toute l'ascèse chrétienne repose sur cette nécessité.

67. « Omnes enim in Christo regeneratos, crucis signum efficit reges, sancti vero Spiritus unctio consecrat sacerdotes : ut ... universi spiritales et rationabiles christiani agnoscant se regii generis, et

Mais ici encore, comme nous le disions du sacrifice spirituel, nous avons l'aide continuelle de notre roi céleste, qui, par sa grâce, produit en nous cette soumission royale si pénible à notre orgueil et à notre sensualité, nous faisant ainsi, chaque jour davantage, participer à sa royauté<sup>68</sup>, jusqu'au jour où, « toutes choses lui étant soumises, le Fils alors à son tour se soumettra à celui qui lui a tout soumis, afin que Dieu soit tout en tous » (I Cor., xv, 28)<sup>69</sup>.

#### SACERDOCE DES FIDÈLES ET SACREMENTS

L'étude du sacerdoce des baptisés, comme celle de leur Royauté, nous conduit toujours à fixer nos regards sur le Ciel, où, déjà, le Seigneur Ressuscité est pleinement consommé dans son Sacerdoce Royal, et où, un jour, se consommera aussi le nôtre. C'est là-haut, et uniquement là-haut, qu'est la perfection, cette τελείωσις qui est à la fois consommation de notre filiation divine, et de notre consécration comme rois et comme prêtres : c'est là-haut, dans la seconde « catastase », qu'est la vérité, dont toute la période terrestre n'est que préparation<sup>70</sup>, et qui verra s'épanouir enfin en pleine lumière le sacerdoce des justes, ici-bas invisible et incomplet<sup>71</sup>.

sacerdotalis officii esse consortes. Quid enim tam regium quam subditum. Deo animum corporis sui esse rectorem? Et quid tam sacerdotale quam vovere Domino conscientiam puram, et immaculatas pietatis hostias de altari cordis offerre? » (saint LÉON, *Serm. IV*, I; P. L., 54, 148-149).

68. Voir, en particulier, GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Orat. XXX* (theol., IV) (P. G., 36, 108 b c).

69. Voir encore le commentaire de GRÉGOIRE DE NAZIANZE, à ce texte, *ibid.* (P. G., 36, 109 a); voir aussi l'admirable Homélie de CHRYSOSTOME sur ce passage, publiée par S. HAIDACHER dans la *Zeitschrift für Kath. Theol.*, XXXI, 1907, pp. 152-153 : cette soumission du Fils au Père n'est autre que la soumission du Corps du Christ qui est l'Église; cf. ORIGÈNE, *In Levit. Hom. VII*, 2 (GCS, VI, 376-379), etc.

70. Ces expressions sont de THÉODORE DE MOPSUESTE : nous nous permettons de renvoyer à notre article des *Recherches de Sc. Relig.*, 1949, pp. 498 s. — Voir aussi ORIGÈNE, *In Ps. 38*, Homél. I, 1 et II, 2 (P. G., 12, 1391 et 1402-1403).

71. Sur le sacerdoce des justes après la Résurrection, on se rappellera surtout les enseignements de l'école d'Alexandrie, notamment d'ORIGÈNE, *In Ps. 38*, Homél. I, 1 (P. G., 12, 1391); *Exhort. ad martyrium*, 30 et 39 (P. G., 11, 601 a et 616 b); *In Num.*, Homél. X, 2

Invisible avons-nous dit; oui, sans doute, pour ce qui touche à la grâce intérieure de participation au Seigneur ressuscité. Mais cette participation se fait, en réalité, par une incorporation au Corps du Christ, lequel est, ici-bas, une Église visible, une société hiérarchisée, répondant aux besoins de vie sociale et communautaire de l'âme humaine. L'Incarnation du Christ, cette volonté divine de réaliser par des moyens humains et terrestres, à la fois spirituels et matériels, la rédemption du monde, n'est pas un fait passé : elle se continue, au cours des siècles, dans l'Église. Celle-ci est le Christ qui se continue visiblement, qui remplit de sa présence sanctifiante toute l'histoire des hommes en marche vers la Jérusalem céleste. De même que jadis, sur les routes de Galilée, Jésus répandait, à travers des gestes humains, les dons de Dieu; de même, encore de nos jours, continue-t-il à le faire dans l'Église, à travers des rites sensibles, institués par lui, et que nous nommons les sacrements, signes efficaces de la grâce.

Si la réalité parfaite du sacerdoce auquel nous participons se trouve au ciel, et donc invisible à nos yeux mortels, nous savons cependant que cette réalité est contenue ici-bas visiblement dans des signes sensibles et porteurs de vie divine; non point donc de simples signes sans efficacité, des « ombres » vides, comme l'étaient les rites de l'Ancienne Loi; mais des « images » qui, déjà, nous donnent une première participation, avant-goût et gage des réalités futures<sup>72</sup>.

(P. G., 12, 638). Voir aussi CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromat.*, VI, VIII, 107, éd. Stählin, II, pp. 485-486. — Les Alexandrins insistent beaucoup — on a parfois dit trop — sur ce sacerdoce intérieur correspondant aux degrés de perfection spirituelle, et qui se continuera dans le ciel après la Résurrection : ils ont pu parfois donner l'impression de méconnaître ou de sous-estimer le sacerdoce hiérarchique, dont la perfection n'est pas liée à l'état de sainteté intérieure. Mais discuter ce point nous entraînerait trop loin; voir les quelques pages de K. RAHNER, dans les *Recherches de Sc. Relig.*, 1950, pp. 49-52. En tous cas, il est bien certain que le sacerdoce des baptisés implique un perfectionnement correspondant à la sainteté du sujet, et qui trouvera son couronnement au ciel; voir sur ce dernier point : GRÉGOIRE DE NYSSE, *De anima et resurrectione* (P. G., 46, 133 b d); GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Orat. 45 in Pascha*, 23 (P. G., 36, 656 a); etc.

72. Ombre, image, réalité; on sait l'importance de cette division dans le vocabulaire des écrivains des premiers siècles : voir, entre autres, ORIGÈNE, *In Psalm. 38*, Homél. I, 1 et II, 2 (P. G., 12, 1391 b c; 1402-1403); THÉODORE DE MOPSUESTE, *Homél. Catéch. XII*, 2 (éd. Tonneau, pp. 325-327); saint AMBROISE, *In Ps. 38*, 25-26 (éd. Petschenig,



Ainsi, le sacrifice rédempteur est encore présent parmi nous; le Grand-Prêtre céleste est lui-même encore présent parmi nous, dans l'Église qui est le Sacrement du Christ. De même donc que notre sacrifice personnel n'est agréable à Dieu que parce qu'il est uni à celui de Jésus, de même, ne sera-t-il accepté que s'il est assumé dans le sacrifice de l'Église, qui ne fait qu'un avec celui de Jésus.

Et de même que nous recevons de notre grand-prêtre glorifié la grâce de nous offrir nous-mêmes au Père en union avec lui, et de ramener avec nous à Dieu la création matérielle dont nous avons reçu la charge; de même, c'est de l'Église, signe visible du Christ, que nous recevons cette grâce.

Tout ce que nous avons dit du sacerdoce des baptisés doit donc se comprendre dans le cadre de l'Église et de la vie sacramentelle : si les baptisés participent au sacerdoce de Jésus, c'est parce que le baptême les a faits membres du Corps de l'unique Grand-Prêtre, membres de l'Église. Plutôt que chaque membre individuel, c'est le Corps entier qui est sacerdotal<sup>73</sup>, selon la parole de saint Pierre : « Vous-mêmes, comme des pierres vivantes, entrez dans la structure de l'édifice, pour former un temple spirituel, un sacerdoce saint... » (I Petr., III, 5). C'est l'Église, et elle seule, qui continue sur terre l'œuvre sacerdotale de Jésus : le véritable sacrifice ne s'accomplit, ici-bas, que par elle.

Cette affirmation pourrait sembler, de prime abord, contredire tout ce que nous venons de dire du sacrifice spirituel. Mais il faut se rappeler que l'unique sacrifice véritable est celui du Christ Jésus, s'offrant lui-même et offrant en lui tous les membres de son Corps; or ce sacrifice se perpétue sur terre. Offert une seule fois par le Seigneur, il est offert chaque jour à nouveau par l'Église, toujours le même, tou-

CSEL, 64, pp. 203-204); *De Officiis*, I, 48, 238 (P. L., 16, 100-101); saint AUGUSTIN, *De diversis quaestionibus* 83, q. 61, 2 (P. L., 40-50). L'Ancien Testament n'avait que l'« ombre des biens futurs », et non pas l'« image des réalités » : cette affirmation de l'Épître aux Hébreux (x, 1) est à l'origine de cette distinction féconde. Cf. H. DE LUBAC, *Corpus Mysticum*, Paris, 1944, ch. IX, pp. 215 s.

73. Cf. saint LÉON : « ... in populo adoptionis Dei, cujus universitas sacerdotalis atque regalis est » (*Sermo III*, P. L., 54, 145 b). Cf. aussi l'Encyclique *Mediator Dei et hominum*, introduction, AAS, 1947, p. 523.

jours identique à lui-même, toujours porteur des mêmes fruits d'union à Dieu.

Telle est l'Eucharistie : signe efficace du Sacrifice unique, le contenant et le mettant, pour ainsi dire, sensiblement à notre portée, exprimant la mort et le retour au Père de l'Homme-Dieu, et en lui du Corps dont il est le Chef<sup>74</sup>, elle opère au cours du temps cette unité qu'elle signifie, et qui ne se fait que par elle : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous » (Jo., vi, 53 ss.). Toute la vie divine qui est dans le chrétien source de charité, génératrice des sacrifices spirituels, lui vient de l'Eucharistie, qui nous unit au Corps du Christ : « La coupe de bénédiction que nous bénissons n'est-elle pas communion au sang du Christ ? Le pain que nous rompons n'est-il pas communion au Corps du Christ ? Parce qu'il n'y a qu'un seul pain, nous sommes tous un seul corps, car tous nous participons à ce pain unique » (I Cor., x, 16-17). De l'Eucharistie, le chrétien reçoit donc la grâce de s'assimiler chaque jour davantage à l'unique victime, de s'immoler lui-même et de s'offrir en union avec le Seigneur. Car, comme tous les sacrements, l'Eucharistie opère ce qu'elle signifie; or elle signifie le sacrifice du Christ, dans son Chef et dans ses membres<sup>75</sup>; offrande de toute notre vie chrétienne dont le pain et le vin, sources de vie, représentent le don<sup>76</sup>; offrande même de notre

74. Il importe beaucoup de se rappeler que le sacrifice de Jésus n'est pas simplement la Passion, mais encore la Résurrection et l'Ascension; tout cela ne fait qu'un seul mystère que la messe reproduit et représente, un seul sacrifice commencé à la Passion, mais se terminant et se couronnant dans le sanctuaire du ciel.

75. Nous avons dit plus haut, en effet, que le sacrifice de Jésus nous contenait tous, unis à notre chef et offerts par lui et en lui dans le sanctuaire céleste. S'il est vrai de tout sacrifice rituel que c'est un symbole de l'offrande intérieure par laquelle l'homme offre à Dieu tout ce qu'il est (cf. CYRILLE D'ALEXANDRIE, *De ador. in sp. et ver.*, XVI, P. G., 68, 1016; AUGUSTIN, *De Civitate Dei*, X, ch. v et vi; saint THOMAS, III, q. 82, a. 4 c), cela sera vrai à plus forte raison du sacrifice de la messe, où la victime offerte, non seulement représente, mais contient les oblateurs.

76. Voir en particulier l'admirable page de NICOLAS CABASILAS (*Exposition de la divine liturgie*, 30, P. G., 150, 436 c) : « Pour nous, nous consacrons à Dieu comme prémices de notre vie ces présents qui sont l'aliment humain destiné à soutenir la vie corporelle : ou plutôt, la vie n'est pas seulement soutenue par la nourriture, elle est aussi symbolisée par elle » (trad. Salaville).

vie matérielle et de ce monde des corps que nous devons racheter avec nous, et dont les mêmes éléments constituent les prémices<sup>77</sup>; participant au même pain, les chrétiens deviennent de plus en plus un seul corps, le Corps sacrifié du Seigneur<sup>78</sup>.

Découlant de l'Eucharistie, et s'y référant, les autres sacrements auront, eux aussi, le même but : unir de plus en plus à Dieu, les membres de l'Église, en les unissant au sacrifice du Christ. Ainsi le Baptême, qui nous fait mourir au péché et renaître à la vie du Crucifié et du Ressuscité<sup>79</sup>; ainsi la Pénitence, qui nous fait retrouver cette vie perdue par le péché; ainsi l'Extrême-Onction qui, détruisant en nous les restes du péché, nous rend capables d'offrir plus dignement notre souffrance et notre mort; ainsi le Mariage qui fait, de l'union des époux, l'image de l'union féconde du Christ avec l'Épouse qu'il s'est acquise de son Sang. Ainsi aussi la Confirmation et l'Ordre, dont nous parlerons plus loin.

L'Église, héritière du sacerdoce de Jésus, continue donc, ici-bas, son œuvre par les sacrements, notamment, par l'Eucharistie : offrant son chef glorifié, elle s'offre elle-même, unie à son Chef<sup>80</sup>; et son offrande est agréable au Père, parce que c'est encore le Christ qui, par ses mains,

77. Voir les pages très importantes de saint IRÉNÉE (*Haeres.*, IV, 17 et 18, P. G., 7, 1023 s.).

78. Aussi le Corps eucharistique et le Corps ecclésial sont-ils signifiés en même temps et indissolublement par le sacrifice eucharistique; on verra avec intérêt les nombreux textes recueillis par le P. H. DE LUBAC, *Corpus Mysticum*, pp. 89 s. — On voit dès lors que le sacrifice spirituel de chaque baptisé est tout ensemble signifié et causé par l'Eucharistie : c'est de ce sacrement qu'il reçoit de pouvoir s'offrir en sacrifice dans l'unité du Corps du Christ; si celui qui ne mange pas la chair du Christ n'a pas la vie en lui, il ne saurait non plus vivre de cette vie de charité hors de laquelle il n'y a pas de sacrifice agréable à Dieu. — On se rappelle aussi le symbolisme attaché dès la plus haute antiquité au pain eucharistique composé de grains multiples rassemblés (DIDACHÈ, 3).

79. Nous avons déjà cité plus haut des témoignages sur le caractère en quelque sorte sacrificiel du baptême, notamment le *Sacramentaire* de SÉRAPION, XX.

80. « C'est là le sacrifice des chrétiens : que nous qui sommes nombreux nous formions un seul Corps dans le Christ. C'est ce que l'Église accomplit dans le sacrement de l'autel, bien connu des fidèles, où il lui est manifesté que dans ce qu'elle offre elle-même est offerte » (saint AUGUSTIN, *De Civit. Dei*, VI).

s'offre lui-même et offre tous ses membres<sup>81</sup>. On voit dès lors la nécessité, pour présider visiblement à cet ordre sacramentel, d'un homme qui représente le Pontife invisible; dans ce monde de l'*image*, du signe efficace, il faut un prêtre qui soit l'*image*, le sacrement du grand-prêtre céleste<sup>82</sup>; dans le corps sacerdotal de l'Église, membre de ce Corps par le baptême, le prêtre hiérarchique sera constitué représentant du chef de ce corps : sacerdoce sacramentel, conféré par un sacrement spécial, et tout ordonné à la vie sacramentelle de l'Église, notamment, à l'Eucharistie qui en est le centre.

On comprendra dès lors que le prêtre, *sacrement* de Jésus, puisse nous faire parvenir des dons célestes, indépendamment, de soi, de sa sainteté personnelle : c'est la sainteté de Jésus lui-même qui agit en lui. Alors que la perfection du sacrifice spirituel des fidèles dépend du degré de leur charité, l'Eucharistie ne dépend pas de la sainteté du ministre qui l'offre au nom du Christ : c'est ce dernier, consommé en perfection, qui en fait la valeur infinie<sup>83</sup>.

Mais parce qu'il « représente le Christ, en tant que chef

81. Concile de Trente, Sess. XXII, c. 2; Encyclique *Mediator Dei*, A.A.S., 1947, p. 548.

82. Encyclique *Mediator Dei* (*ibid.*, p. 548) : « C'est donc le même prêtre, Jésus-Christ, mais dont la personne sacrée est représentée par son ministre. » Cf. THÉODORE DE MOPSUESTE, *Hom. Catéch.*, XV, 21; XV, 24 (éd. Tonneau, pp. 497 et 503) : le prêtre est une image (εἰκὼν) du Pontife céleste; CHRYSOSTOME, *Hom. 17, in Epist. ad Hebr.* (P. G., 63, 131) : le prêtre est un σύμβολον du Christ. HESYCHIUS, *In Levit.*, IX, 22 (P. G., 93, 894 b) : « Quia figuram ferunt Christi, possunt propter eum qui in ipsis est, praestare benedictionis plenitudinem »; NARSES, *Homil. liturg.*, XVII (trad. R. H. CONNOLLY, *Texts and Studies*, VIII, 1, 1909, p. 4).

83. GRÉGOIRE DE NAZIANZE compare le rôle du prêtre à celui de l'anneau dont on se sert pour imprimer un sceau dans la cire, que cet anneau soit d'or ou de fer, l'empreinte dans la cire est la même. Ainsi le baptême produit toujours les mêmes effets quelle que soit la sainteté du ministre : « La différence ne réside que dans la matière, non dans le signe » (*Orat. XL, in S. Baptisma*, P. G., 36, 396 b c). C'est là une façon très frappante d'exprimer que le sacerdoce hiérarchique est de l'ordre du signe efficace. — SÉVÈRE D'ANTIOCHE reprendra le même argument en l'appliquant plus directement à l'Eucharistie (Lettre III, 3, dans E. W. BROOKS, *The sixth book of the select letters of Severus*, vol. II, Londres, 1904, pp. 237-239); le sceau royal, qu'il soit d'or ou de fer, garde la même efficacité tant qu'en lui subsiste l'image, l'effigie qu'il doit imprimer dans la cire. — Nous croyons inutile d'ajouter qu'il n'y en a pas moins un devoir très grave pour le prêtre de tendre à la sainteté.

offrant au nom de tous ses membres<sup>84</sup> », le ministre représente aussi toute l'Église et chaque fidèle. Par lui, c'est toute la communauté des chrétiens qui s'offre au Père; aussi, « le Sacrifice eucharistique ne serait pas privé de ses fruits, même sociaux, si le prêtre célébrait sans la présence d'aucun acolyte<sup>85</sup> ». Toutefois, puisque le baptême donne à chaque fidèle le pouvoir d'unir son offrande individuelle à celle de son chef, il lui donne aussi le pouvoir de s'unir activement au sacrement qui perpétue et prolonge l'unique Sacrifice, et dont lui aussi, uni à son chef, est à la fois l'oblateur et l'hostie<sup>86</sup>. Ce droit de participer aux sacrements, notamment à l'Eucharistie, est vraiment caractéristique du sacerdoce des baptisés; un non-baptisé croyant, un catéchumène par exemple, peut participer aux prières publiques de la communauté chrétienne; mais dès qu'il s'agit de la messe (ou des autres sacrements), on doit l'écarter<sup>87</sup>. Pour participer à la vie liturgique de l'Église, corps social et visible, la sainteté intérieure ne suffit pas : il faut avoir été agrégé par un rite sensible au peuple sacerdotal nouveau, l'Israël de Dieu (Gal., vi, 16), le Corps du Christ qui est l'Église :

84. Encyclique *Mediator Dei*, A.A.S., 1947, p. 553.

85. *Ibid.*, p. 557.

86. Voir encore l'Encyclique *Mediator Dei* (pp. 555 s.), qui insiste longuement sur cette participation des fidèles à l'offrande de la messe. Cf. aussi saint CYPRIEN, *Epist. 63* (éd. Bayard, pp. 207 s.); *Epist. 69*, 5 (Bayard, pp. 242-243). Saint AMBROISE, *De Sacramentis*, IV, 1 (P. L., 16, 455) : ce n'est qu'après le baptême qu'on peut s'approcher de l'autel; *In Evang. Luc*, VIII, 52 (CSEL, 32, 4, p. 417); toutefois, dit encore Ambroise, ce n'est qu'au huitième jour après le baptême que le néophyte pourra s'unir à l'offrande de l'Eucharistie pour qu'on ait le temps de l'instruire : « Non offert sacrificium nisi octavum ingrediatur diem, ut informatum agnitione sacramentorum coelestium non quasi rudis hostia, sed quasi rationis capax tum demum suum munus altaribus sacris offerat, cum coeperit esse instructor, ne offerentis inscitia contaminaret oblationis mysterium » (*In Ps. 118*, prolog. 2; CSEL, 62, p. 4).

87. Ainsi s'exprime CYRILLE D'ALEXANDRIE, écho de la pratique constante des siècles antérieures : « Que nous soyons à l'église tous ensemble pour offrir le sacrifice ou que nous soyons en d'autres lieux; que nous soyons seuls, où à deux, ou trois et plus, c'est sans discrimination que sont admis à prononcer les hymnes tous ceux qui sont venus dans cette intention; en effet, en même temps que ceux qui sont déjà purifiés par le saint baptême, n'importe qui peut offrir le sacrifice (de louange). Mais celui qui est encore catéchumène et qui s'est joint aux parfaits pour louer Dieu, on l'écartere des Mystères plus élevés, et on l'exclut du sacrifice du Christ » (*De adorat. in spirit. et verit.*, XII, P. G., 68, 833 d-836 a).

c'est cette race choisie (I Petr., II, 9) qui est admise à la table sainte, et donc c'est elle qui offre la victime du nouveau sacrifice, selon le principe du Lévitique (VI, 19 ss.) : c'est celui qui offre la victime qui a le droit de s'en nourrir<sup>88</sup>. L'Eucharistie est donc pour chaque baptisé le signe extérieur de son offrande intérieure unie à celle du Christ<sup>89</sup> : il participe à l'offrande de ce dernier, que représente le Prêtre hiérarchique, par les dons qu'il apporte à l'autel pour être la matière du sacrifice liturgique<sup>90</sup>; plus encore par sa présence et son union dans la prière<sup>91</sup>; enfin et surtout par la communion au Corps et au Sang du Sauveur.

88. CYRILLE D'ALEXANDRIE, *ibid.*, col. 829 d : « Le prêtre qui a offert la victime, la mangera (cf. Lev., VI, 19)... En effet, dans les églises, on offre les Mystères, et la « race choisie » (I Petr., II, 9) est admise à la table du Christ dans ces mêmes églises. » — Nous n'insisterons pas sur l'aspect social du baptême, si heureusement mis en lumière par le P. H. DE LUBAC, *Catholicisme*, Paris, 1938, pp. 51-55, et officiellement rappelé dans l'Encyclique *Mystici Corporis Christi*.

89. Telle est la grande idée de saint IRÉNÉE (*Haeres.*, IV, 18, 1 s.) : notre Eucharistie manifeste la reconnaissance que nous devons à Dieu pour les dons qu'il nous a faits : sacrifice de notre liberté qui est signifié par l'apport libre des biens créés que nous portons à l'autel (IV, 18, 2) ; sacrifice surtout intérieur de notre charité envers Dieu et le prochain (IV, 18, 3). — Voir encore CYRILLE D'ALEXANDRIE, *De ador. in sp. et verit.*, XVI (P. G., 68, 1016 b c) ; S. EPHREM, *De poenitentia* (éd. Assemani, III, p. 169) : « Car tous nous sommes, en un seul pain du Christ, un seul corps, puisque dans le Christ nous sommes offerts comme du pain » ; HESYCHIUS, *In Levit.*, VIII, 22-29 (P. G., 93, 884 b) : « Illud lex contestatur, quia omne desiderium, omnemque actionem bonam offerri Mysteriorum sit necesse, si tamen vis illud secundum Dei intentionem legisque suscipere » ; saint MAXIME LE CONFESSEUR, dans sa *Mystagogie* (c. 24, P. G., 91, 701-704), décrit ainsi toutes les vertus intérieures de l'âme que signifient et qu'opèrent les rites de la messe ; cf. AMBROSIASTER, *Quaest.* 112, 29-30 (éd. Souter, p. 298).

90. Voir saint IRÉNÉE, cité plus haut (*Haeres.*, IV, 18, 1 s.) ; AMBROSIASTER, *Quaest.* 46, 6 (éd. Souter, p. 86) : « Ipse enim semper dicitur offerre, cujus oblationes sunt quas super altare imponit sacerdos... » ; JACQUES DE SAROUG, *Poésie sur la messe pour les défunts* (trad. S. Landersdorfer, Munich, 1912, pp. 59-60) : « Brot und wein und Liebe bringe mit zum Hause der Barmherzigkeit, dann wird auch der Priester deiner eingedenk hintreten vor die Majestät... » ; TESTAMENT DE N. S., I, 23 (trad. I. E. Rahmani, Mayence, 1899, p. 37) : « Non recipiatur panis catechumeni..., non est ipsius oblatio offerenda, priusquam baptismum susceperit » ; INNOCENT I<sup>er</sup>, *Epist.* 25, II, 5 (P. L., 20, 554). — Cet enseignement est repris par l'Encyclique *Mediator Dei* (A.A.S., 1947, p. 555). Il faut se rappeler aussi que ces offrandes se font de nos jours sous la forme des aumônes données aux prêtres, comme le déclare la même Encyclique : « L'aumône... qu'ils donnent aux prêtres a pour but de faire offrir la divine victime pour eux-mêmes. »

91. JACQUES DE SAROUG insistait beaucoup sur cette présence : le

Ajoutons que le pouvoir de participer aux sacrements de l'Église, n'est pas supprimé par le péché; le pécheur demeure membre du Christ et de l'Église, un membre mort, sans doute, mais qui demeure rattaché à la communauté chrétienne par mille liens : il lui est loisible de participer au culte, et surtout de recourir à un sacrement pour recevoir le pardon et retrouver la vie divine perdue. Ainsi le baptême, en nous insérant dans l'Église, imprime en nous, plus profondément que la grâce elle-même, un titre ineffaçable même par le péché, un « sceau » ou « caractère », qui fonde en nous un pouvoir permanent de participer à la vie cultuelle de l'Église, et qui doit être considéré comme l'élément premier du sacerdoce des baptisés<sup>92</sup>. Tout le reste en découle; et la participation à la filiation divine du Christ qui ne se fait que dans l'Église; et la participation à l'Esprit d'Amour qui est en nous source de don et de « sacrifice spirituel »; et la croissance dans l'unité du Christ, fruit de l'Eucharistie, qui nous fait, chaque jour davantage, prêtres et victimes avec le Christ.

riche doit porter lui-même son offrande, et non pas un serviteur. Le pauvre se porte lui-même à l'église et s'unit par la prière au Sacrifice. Mieux vaut être présent sans rien donner, que d'offrir sans être présent (*Poésie sur la messe pour les défunts*, d'après la trad. de S. Landersdorfer, pp. 66-67). Voir encore l'Encyclique *Mediator Dei*. — Ceci découle, d'ailleurs, du fait que l'offrande extérieure n'est que le signe de l'offrande intérieure du fidèle; cf. saint AUGUSTIN : « C'est toi que Dieu veut, plus que ton offrande. Car si tu viens porter ton offrande à ton Dieu avec une âme mal disposée envers ton frère, Dieu te répondra : Tu es mort, que viens-tu m'apporter ? Tu apportes ton offrande et toi-même tu n'es pas une offrande digne de Dieu ! Le Christ désire davantage celui qu'il a racheté de son sang, que ce que tu as trouvé dans ton grenier » (*Serm. LXXXII*, 5, P. L., 38, 508).

92. Nous rejoignons ici saint THOMAS, dont l'Encyclique *Mediator Dei* a résumé en ces termes l'enseignement : « Par le bain du baptême, les chrétiens deviennent à titre commun membres dans le Corps du Christ-Prêtre, et par le « caractère » qui est en quelque sorte gravé en leur âme, ils sont délégués au culte divin : ils ont donc part selon leur condition au sacerdoce du Christ lui-même » (A.A.S., 1947, p. 155). — L'enseignement de saint Thomas a été remarquablement exposé par le P. CH.-V. HÉRIS, *Le Mystère du Christ*, Paris, 1928, pp. 259 s.

## SACERDOCE DES FIDÈLES ET CONFIRMATION

Entre la naissance de Jésus du sein de Marie et sa naissance glorieuse au ciel, se place, dans sa vie terrestre, une troisième naissance, que l'on pourrait nommer sa naissance à la vie publique : elle a lieu lors de son baptême par Jean-Baptiste, et s'accompagne d'une manifestation du Père proclamant que Jésus est son Fils bien-aimé (Mt., III, 13 ss.; Mc, I, 9 ss.; Lc, III, 21 ss.).

Certains témoins anciens du troisième Évangile contiennent, d'ailleurs, une variante qui soulignait encore plus explicitement cette naissance nouvelle de l'Homme-Dieu : la voix du Père, au lieu de proclamer : « Tu es mon Fils bien-aimé, en toi j'ai mis mes complaisances » (Luc, III, 22), y prononce les paroles du Ps. II : « Tu es mon Fils; je t'ai engendré aujourd'hui. » C'est en s'appuyant sur cette leçon qui n'a pas de probabilité sérieuse, que saint Hilaire de Poitiers affirme qu'il y a eu au baptême de Jésus une véritable seconde naissance<sup>93</sup>. Mais il n'est pas besoin de recourir à cette leçon fautive pour reconnaître, dans l'événement qui ouvre la vie publique, les caractères d'une naissance : naissance à la vie publique, à la mission messianique d'apostolat et de lutte contre le démon<sup>94</sup>. Sans doute, la tradition est unanime à dénier au baptême conféré par Jean au Messie, une efficacité quelconque de sanctification ou de rénovation intérieure : si le Seigneur a été baptisé, ce n'est pas pour lui, mais pour nous, c'est-à-dire pour signifier et consacrer le nouveau baptême qu'il apportait au monde<sup>95</sup>;

93. *Tr. in ps. II, 29* : « Natus autem rursus ex baptismo et tum Dei filius, ut et in idipsum et in aliud nasceretur. Scriptum est autem, cum ascendisset ex aqua : Filius meus es tu, ego hodie genui te... » — Voir encore *In Matth.*, II, 6; *De Trinit.*, VIII, 25.

94. Voir sur ce point, GAUDENTIUS DE BRESCIA, *Sermo XX, de Petro et Paulo*, P. L., 20, 994 a : « Ex virgine natus, in Jordane renascitur, in crucis patibulo pretiosi cruoris sanguine baptizatur. Resurrexit enim ex ipso baptismo Passionis ad vitam termino jam nullo claudendam. » On pourra voir aussi le beau sermon du Ps.-AUGUSTIN, *In Epiphania Domini, Serm. CXXXV* (P. L., 39, 2011-2013); saint MAXIME DE TURIN, *Homél. XXII* (P. L., 57, 269 s.); *Homél. XXX* (P. L., 57, 291 s.).

95. Saint THOMAS (III<sup>a</sup>, q. 39, a. 1 et 2) résume ici une longue tradition, dont il cite, du reste, plusieurs témoins.



mais on ne peut, d'autre part, ignorer l'importance extraordinaire de cet événement dans le cours de la vie terrestre du Sauveur. Jusque-là, il a vécu plus en personne privée qu'en Messie : pas de prédication, pas de miracle; il a vécu trente ans de telle manière que tous le considèrent purement et simplement comme le fils de Joseph (« *ut putabatur filius Joseph* », dit saint Luc, III, 23). Il s'est soumis aux prescriptions de la Loi juive, ne se distinguant extérieurement en rien de tous les fidèles d'Israël.

Et voici que, d'un jour à l'autre, tout change : le Messie commence à vivre une nouvelle vie, et, qui plus est, à prêcher une nouvelle Loi, qui ne sera plus une règle extérieure et écrite, mais la Loi de l'Esprit de Dieu : lui-même agit désormais sous la mouvance de cet Esprit : « Jésus, rempli de l'Esprit-Saint, revint du Jourdain. Et il était conduit par l'Esprit dans le désert... » (Lc, IV, 1; cf. Mc, I, 12; Mt., IV, 1). Tout se passe comme si, jusqu'à la rencontre de Jésus avec le Baptiste, la Loi avait conservé ses droits : « La Loi et les prophètes vont jusqu'à Jean; depuis lors, le Royaume de Dieu est annoncé » (Lc, XVI, 16). Le Christ, désormais, agira de plus en plus clairement comme le Fils de Dieu, proclamé tel par le Père, et plein de l'Esprit-Saint<sup>96</sup>.

Fin du régime de la Loi, l'événement du Jourdain est donc aussi la fin du Sacerdoce antique; aussi, doit-on penser ici à une véritable nouvelle onction de l'Esprit-Saint conférée à Jésus par le Père après la sortie des eaux du Jourdain<sup>97</sup>; onction directement ordonnée à la vie publique, à la prédication, et à la lutte contre les forces du mal<sup>98</sup>. Et que l'on

96. Voir, entre autres, l'enseignement de THÉODORE DE MOPSUESTE, *Homél. Catéch.*, VI, 11 et 12 (éd. Tonneau, 1949, pp. 153-155); JEAN PHILOPON, *Libellus de Paschate* (éd. K. Walter, Leipzig, 1899).

97. C'est l'enseignement des Actes des Apôtres (X, 38) : « Vous savez ce qui s'est passé dans toute la Judée, en commençant par la Galilée, après le baptême que Jean a prêché : Comment Dieu a oint de l'Esprit-Saint et de force Jésus de Nazareth, qui allait de lieu en lieu, faisant du bien et guérissant tous ceux qui étaient sous l'empire du diable. » — Jésus était évidemment déjà rempli de l'Esprit-Saint avant cette onction; mais il y a une nouvelle manifestation.

98. Cf. saint EPHREM, *In Isaiam*, LXI, 6 (éd. Lamy, II, p. 182) : « Providentialiter Spiritu Sancto unctus est in baptismo in Jordane... »; CYRILLE D'ALEXANDRIE parle, de même, d'une deuxième onction de Jésus au Jourdain, « lorsque, sous la forme d'une colombe, l'Esprit vient sur lui » (*Com. in Ps. 44*, 8, P. G., 69, 1040 b); THÉODORE DE MOPSUESTE, *Homél. Catéch.*, XIV, 27 (éd. Tonneau, p. 457); *In Joan.*,

remarque bien que ce n'est pas Jean-Baptiste qui confère cette onction<sup>99</sup>; ce n'est qu'après le baptême conféré par lui à Jésus, et qui préfigure le baptême chrétien, que le Père lui-même oint son Fils de l'huile divine du Saint-Esprit, prototype de notre confirmation<sup>100</sup>.

Et c'est encore une onction sacerdotale, précédée comme celle d'Aaron, d'une ablution rituelle<sup>101</sup>, et qui est toute ordonnée à l'apostolat, de la vie publique, comme Jésus affirmera lui-même dans la Synagogue de Nazareth, en s'appliquant les paroles du Livre d'Isaïe : « L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a oint pour annoncer la bonne nouvelle aux pauvres<sup>102</sup>. »

Onction à la fois sacerdotale et royale, car elle inaugure

1, 34 (trad. Vosté, p. 213, 25-27) : « Gratiam Spiritus accepit, quae fuit illi unctionis instar »; saint HILAIRE, *In Matth.*, II, 6 (P. L., 9, 927; cf. *L'Année Théologique*, 1949, pp. 309-310); SÈVÈRE D'ANTIOCHE, *Hom. LXXXIV* (trad. Brière, P. O., 23, 1, p. 15; texte grec édité par NAU, *Revue de l'Orient chrétien*, 7, 1929-1930, pp. 22-23); voir aussi ci-dessous la note 120.

99. Contrairement à ce que pensait saint APHRAATE (*De Persecutione*, 13; P. Syriacque, I, 1, pp. 963-966).

100. Cf. le beau texte d'OPTAT DE MILÈVE : « Descendit in aquam, non quia erat quod in Deo mundaretur, sed superventurum oleum aqua debuit antecedere ad mysteria initianda et ordinanda et implenda baptismatis; lotus cum in Johannis manibus haberetur, secutus est ordo mysterii et complevit pater quod rogaverat filius (cf. Ps. cXL, 5) et quod nuntiaverat Spiritus Sanctus (cf. Ps. XLIV, 8). Apertum est coelum, Deo Patre ungente, spiritale oleum statim in imagine columbae descendit et insedit capiti ejus et perfudit eum » (*Contra Parmenianum*, IV, 7, éd. Siwsa, CSEL, 26, p. 113). Voir aussi saint HILAIRE, *In Matth.*, II, 6 (P. L., 9, 927); CYRILLE (OU JEAN) DE JÉRUSALEM, *Catéch. 21 (Mystagogique 3<sup>e</sup>)*, 1 et 2, P. G., 33, 1088-1089; SIMÉON DE THESSALONIQUE, *De Sacramentis*, 43 (P. G., 155, 185 c d); le Ps.-JÉRÔME du *De Septem ordinibus Ecclesiae*, cap. VI, écrit : « Baptizatum Dominum et in similitudine columbae in specie chrismatis a Patre unctum fuisse manifestum est » (P. L., 30, 156 d). Nous reviendrons plus loin sur ces témoignages.

101. Cf. *Levit.*, VIII, 6. — Saint CYRILLE DE JÉRUSALEM : « Le grand-prêtre d'abord reçoit une ablution, ce n'est qu'ensuite qu'il offre l'encens; en effet, Aaron se lava d'abord, et ensuite seulement il devint grand-prêtre » (*Catéch. III*, 5, P. G., 33, 433); le contexte applique ce principe à la chrismation.

102. *Is.*, LXI, 1 s.; *Luc*, IV, 14-21. — Saint JÉRÔME, *In Is.*, LXI, 1 s. (P.-L., 24, 599) : « ... erat unctio spiritualis, et nequaquam humani corporis, ut fuit in sacerdotibus Judaeorum... Cujus unctio illo expleta est tempore, quando baptizatus est in Jordane, et Spiritus sanctus in specie columbae descendit super eum et mansit in illo... Unde et Salvator cum venisset in Nazareth... invenit scriptum : Spiritus Domini super me, etc. Unctus est igitur Spiritu Sancto ut annuntiaret pauperibus, sive mansuetis... »

la prédication et la diffusion d'un nouveau royaume, le royaume de Dieu et du Christ; contre les prétentions du démon qui affirme ses droits sur les royaumes de la terre (Lc, iv, 6), Jésus commence son combat victorieux<sup>103</sup>.

Nous croyons donc qu'on doit distinguer dans la vie de Jésus trois onctions sacerdotales et royales, correspondant à trois naissances successives; la première a lieu au moment même de l'Incarnation, et la troisième à la glorification de Jésus par la Résurrection et l'Ascension, ainsi que nous croyons l'avoir suffisamment montré plus haut. Entre les deux, se place la naissance à la vie publique du Sauveur, et l'onction inaugurant sa prédication et sa lutte contre le démon, pour la diffusion du royaume de Dieu, sous l'impulsion de l'Esprit-Saint.

Or, dans l'histoire de l'Église primitive, il nous semble nécessaire de distinguer aussi deux naissances successives, correspondantes à celles de son Chef, et donc aussi, deux étapes dans sa participation au sacerdoce de Jésus. La première naissance a lieu au mystère de la Passion du côté transpercé du Christ nouvel Adam<sup>104</sup>. Et dès ce moment, l'Église est sacerdotale; dès ce moment, comme l'affirme saint Ambroise, cité par Pie XII, « *domus spiritalis surgit in sacerdotium sanctum*<sup>105</sup> »; dès ce moment, l'Église se trouve remplie de l'onction du Saint-Esprit qui la fait participer au sacerdoce de son Chef<sup>106</sup>.

Mais l'Église naissante demeure quelque temps, elle aussi, dans une vie cachée, comme Jésus à Nazareth, sous la garde maternelle de la Vierge Marie<sup>107</sup>. Il faudra une naissance à

103. Cf. IRÉNÉE, *Adv. Haeres.*, V, 23. — Onction prophétique aussi, comme il est manifeste. Mais nous n'insisterons pas ici sur cet aspect.

104. Nous ne nous attarderons pas à démontrer ce point, solennellement affirmé par LÉON XIII (Encyclique *Divinum illud*, A.A.S., XXIX, p. 649) et par PIE XII (Encyclique *Mystici Corporis X<sup>i</sup>*, A.A.S., XXXV, p. 205). Les documents patristiques ont été rassemblés par le P. S. TROMP, dans son édition de cette dernière Encyclique, Rome, 1943, pp. 82-85. Ici encore, d'ailleurs, il ne faut pas séparer la Passion de la Résurrection : il y a là un unique mystère, dont naît l'Église.

105. Saint AMBROISE, *In Luc.*, II, 87 (P. L., XV, 1585); Encyclique *Mystici Corporis X<sup>i</sup>*, A.A.S., XXXV, p. 205.

106. Encyclique *Mystici Corporis X<sup>i</sup>*, A.A.S., XXXV, p. 207; voir les textes patristiques recueillis par le P. TROMP, *loc. cit.*, pp. 87-89.

107. « *Ac mysticum Christi Corpus, e scisso corde Servatoris nostri natum, eadem materna cura impensa que caritate prosecuta est, qua in cunabulis puerulum Jesum lactentem refovit atque enutrivit* »

la vie publique, une onction nouvelle de l'Esprit-Saint, pour que l'Église inaugure sa vie d'apostolat et de conquête : cette nouvelle naissance aura lieu au jour de la Pentecôte, et elle sera pour l'Église ce que fut pour Jésus la manifestation du Jourdain, le principe de son apostolat et de sa manifestation au monde<sup>108</sup>.

Toutes proportions gardées, on doit en dire autant de chaque fidèle. Devenu déjà, par le baptême, participant au sacerdoce royal de Jésus, participant à l'onction divine de son humanité, le chrétien est appelé à recevoir un nouveau don de l'Esprit, une nouvelle onction qui le rendra capable de participer comme membre actif à l'action apostolique de l'Église et à sa lutte contre le règne du démon.

Dès la fin du II<sup>e</sup> siècle, Théophile d'Antioche distingue clairement ce double aspect de l'onction chez les chrétiens : effet d'embellissement, d'ornement qui rend l'âme agréable à Dieu, et effet d'utilité ou d'efficacité; on oint l'enfant qui vient de naître; mais on oint aussi le lutteur qui va combattre. Ainsi le chrétien, par l'onction du Saint-Esprit, est rendu d'abord agréable à Dieu, puis devient un instrument utile pour l'œuvre de Dieu<sup>109</sup>.

Hippolyte de Rome parle de même de l'huile « qui sert de parfum pour oindre les croyants après le bain ». Cette

(Encyclique *Mystici Corporis XI, Conclusion*, A.A.S., XXXV, p. 248. — On peut même aller plus loin, sans doute, avec nombre d'auteurs médiévaux : on peut parler d'une vie de l'Église d'abord cachée en Marie; depuis la mort du Christ, en effet, jusqu'au matin de Pâques, seule elle conserve la foi de l'Église. De là notre dévotion au samedi. Cf. saint THOMAS, *Opusc.* XXXV, éd. Mandonnet, pp. 432-433; saint BONAVENTURE, *In III Sent.*, d. 3, p. 1, a. 2, q. 3, conclus. 2.

108. Le rapprochement entre les deux mystères est proclamé par l'Encyclique *Mystici Corporis Christi* (A.A.S., XXXV, p. 207).

109. THÉOPHILE D'ANTIOCHE, *Ad Autolyicum*, I, 1 (P. G., 6, 1025); et surtout I, 12 (P. G., 6, 1041) : « Quant à la façon dont tu te moques de moi en m'appelant chrétien tu ne sais pas ce que tu dis. D'abord ce qui est oint est *agréable, utile* et n'a rien de ridicule. Est-ce qu'un navire peut être utilisé, peut être sauf, avant d'être oint? Est-ce qu'une tour, une maison, possèdent *belle apparence* et offrent *bon usage* tant qu'elles ne sont pas ointes? L'homme qui arrive en cette vie ou qui va lutter ne reçoit-il pas l'onction d'huile? Quelle œuvre d'art, quelle parure peut flatter l'œil, sans être rendue brillante?... Pour nous, c'est là l'explication de notre nom de chrétiens : nous sommes oints par l'huile de Dieu » (trad. Sender, *Sources chrétiennes*, 1948, p. 70). C'est nous qui soulignons. — Cf. saint AUGUSTIN, *Tract. 33 in Joan.*, III : « Ideo nos unxit quia luctatores contra diabolum facit. »

huile, ce sont « les puissances de l'Esprit », et elles rendent le baptisé capable « de servir Dieu selon sa volonté<sup>110</sup> ».

Mais nous ne pouvons nous engager dans tous les textes qui, de près ou de loin, touchent à notre sujet; qu'on nous permette seulement de résumer ici l'enseignement de deux auteurs qui ont très clairement enseigné cette doctrine, nous voulons dire saint Hilaire et Cyrille de Jérusalem<sup>111</sup>.

De même donc que Jésus, après son baptême, figure du nôtre, reçoit une nouvelle onction de l'Esprit-Saint, de même, le chrétien, après son baptême, reçoit une nouvelle onction<sup>112</sup>. Le fidèle déjà participant par le baptême au nom de Christ (= oint)<sup>113</sup> en recevra une nouvelle participation « sacerdotale »<sup>114</sup>, un sceau spirituel qui le rendra

110. C'est là ce que signifiait l'huile que préparent les servantes de Suzanne pour le bain de leur maîtresse (Dan., XIII, 15). « Voilà, conclut HIPPOLYTE, ce que préfigurait autrefois la bienheureuse Suzanne, pour que, aujourd'hui, nous qui croyons en Dieu, nous ne trouvions pas étrange ce qui se passe de nos jours dans l'Église » (*Comment. sur Daniel*, I, XVI, trad. M. Lefèvre, *Sources chrétiennes*, 1927, p. 84); cf. I, XXXIII : « Lavez-vous dans l'eau intarissable, essuyez en vous toute souillure, et sanctifiez-vous dans l'huile céleste » (*ibid.*, p. 97). Et dans la *Tradition Apostolique*, Hippolyte distingue nettement la consignation du baptême et des onctions qui précèdent : c'est l'évêque qui consigne et qui demande pour les nouveaux baptisés « qu'ils servent Dieu selon sa volonté » (*Tradition Apostolique*, 22).

111. A ce dernier il faut associer sans doute son successeur JEAN DE JÉRUSALEM, qui serait l'auteur des dernières Catéchèses, dites mystagogiques. Suivant l'usage commun, nous citerons l'œuvre entière sous le nom de Cyrille.

112. SAINT HILAIRE, *In Matth.*, II, 6 (P. L., 9, 927) : « ... ut ex eis quae consummabantur in Christo cognosceremus post aquae lavacrum et de coelestibus portis sanctum in nos Spiritum involare, et coelestis nos unctione perfundi, et paternae vocis adoptione Dei filios fieri, cum ita dispositi in nos sacramenti imaginem ipsis rerum effectibus veritas praefiguraverit. » — SAINT CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéch. Mystag.*, III, 1-3 (P. G., 33, 1088-1089) : « (Le Christ) après s'être lavé dans le fleuve du Jourdain, et avoir communiqué aux eaux le parfum de sa divinité, en sortit, et il reçut une communication substantielle de l'Esprit-Saint; ainsi le semblable reposait sur le semblable. Vous de même, lorsque vous êtes sortis de la piscine aux eaux sacrées, on vous a fait une onction, signe de celle dont fut oint le Christ..., c'est-à-dire du Saint-Esprit, qui est appelé huile d'allégresse, parce qu'il est cause de l'allégresse spirituelle... » Voir aussi RABAN MAUR, *Comment. in Matth.*, III, 4 (P. L., 107, 776).

113. CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéch. Myst.*, II, 3, et III, 1. Voir aussi tous les textes cités sur l'onction sacerdotale des baptisés, notes 21 et s.

114. ἱερατικῶς, dit CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéch.* 18, 33 (P. G., 33, 1056 a b); RABAN MAUR, *De clericorum institutione*, cap. XXX (P. L.,

capable de lutter contre les ennemis du Christ et de prendre part à la prédication de son royaume.

Tout d'abord, lutte contre les puissances adverses; cela est exprimé de bien des façons. Tantôt on nous parle d'une armée où les chrétiens vont se faire enrôler par la chrismation<sup>115</sup>; tantôt il s'agit d'un sceau « qui fait la terreur des démons<sup>116</sup> »; tantôt d'armes que reçoit le baptisé contre les puissances démoniaques liguées contre les chrétiens<sup>117</sup>. D'autres auteurs insisteront plutôt sur les qualités de fermeté, de solidité à toute épreuve, nécessaires à qui doit mener le bon combat, et que confère la chrismation<sup>118</sup>; comme l'huile, par ses propriétés adhésives, demeure fermement sur le corps qu'elle oint, ainsi la grâce de la chrismation est une grâce de stabilité<sup>119</sup>.

Mais le rôle du combattant n'est pas simplement défensif; le confirmé reçoit aussi les grâces et la force nécessaires pour participer à la propagation de l'Évangile, comme le Christ après son baptême et comme les apôtres après la Pentecôte : oint de l'huile parfumée, il pourra répandre « la bonne odeur du Christ » (II Cor., II, 15)<sup>120</sup>, « annoncer les perfections de celui qui l'a appelé des ténèbres à son admirable lumière » (I Petr., II, 9), bref, prêcher l'Évangile<sup>121</sup>. Aussi,

107, 314), dira de l'onction de la confirmation : « Et hoc de pristina unctione tractum est exemplum, qua ungi in sacerdotium et regnum solebant antiqui, unde et Aaron et filii ejus post lavacrum a Moyse uncti sunt, ut sacerdotes Domini fierent. »

115. « Le Saint-Esprit va mettre un sceau sur vos âmes, vous allez être enrôlés dans la milice du grand Roi » (*ibid.*, *Catéch.*, III, 3, P. G., 33, 428 b).

116. *Ibid.*, *Catéch.* 17, 25 (P. G., 33, 1009 a b).

117. *Ibid.*, *Cat. Myst.*, III, 4 (P. G., 33, 1092); *Cat.* 17, 26 (P. G., 33, 1009 c-1012 a). Cf. THÉODORE DE MOPSUESTE, *Homél. Catéch.*, XIII, 20 (éd. Tonneau, p. 401).

118. *Sacramentaire de SÉRAPHION DE THMUIS* : « Qu'ils deviennent stables et fermes, hors des atteintes de tout mal et de toute violation, insensibles aux insultes et aux embûches » (*Prière sur les confirmés*, XXV, Funk, pp. 187-188).

119. THÉODORE DE MOPSUESTE, *Homél. Catéch.*, XIV, 27 (éd. Tonneau, pp. 457-459).

120. CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéch. Mystag.*, III, 4 (P. G., 33, 1092).

121. CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéch.*, III, 13-14 (P. G., 33, 444 a b) : « Ensuite, après que tu as reçu cette grâce, le Christ te donne le pouvoir de lutter contre les puissances adverses. En effet, de même que lui, après son baptême, fut tenté pendant quarante jours... ainsi toi aussi, avant le baptême, tu n'osais pas lutter contre les adversaires; mais quand tu auras reçu cette grâce, et, de plus, confiant dans les

la chrismation confèrera-t-elle au chrétien le pouvoir d'agir conformément à la nouvelle naissance reçue au baptême; et non seulement la force nécessaire pour vivre une vie personnelle digne de l'Évangile, mais encore tous les dons qui lui permettront de convaincre, d'émouvoir les âmes, de les attirer à Dieu <sup>122</sup>.

Qu'il s'agisse, ici, d'une véritable grâce sacerdotale, on ne saurait en douter; Clément d'Alexandrie faisait remarquer que, conquérir ainsi des âmes par l'enseignement de la doctrine évangélique, c'est, en réalité, préparer à Dieu une oblation sacerdotale qui lui est souverainement agréable <sup>123</sup>. Mais c'était déjà la pensée de saint Paul, lorsqu'il exaltait la grâce qu'il avait reçue « d'être, auprès des païens, le ministre du Christ Jésus et de remplir la fonction sacrée d'annoncer l'Évangile de Dieu, afin que les païens, une fois sanctifiés par l'Esprit, lui soient une offrande agréable » (Rom., xv, 16). L'Apôtre est toujours à quelque titre un sacrificateur, qui fait mourir les âmes au monde, les immole à Dieu, unissant ses propres efforts et son propre sacrifice à cette offrande, comme une libation qui en augmente le prix : « Et même si mon sang doit servir de libation pour

armes de la justice, combats alors, et, si tu veux, prêche l'Évangile. Jésus-Christ était Fils de Dieu, et pourtant il ne prêcha pas l'Évangile avant son baptême. Si le Maître lui-même observait l'ordre normal du temps, comment pourrions-nous, nous, ses serviteurs, agir hors de cet ordre? Jésus commença à prêcher à partir du moment où le Saint-Esprit, sous la forme corporelle d'une colombe, descendit sur lui. » — ALCUIN, *Epist. 134* (éd. Duemmler, *Epistolae Karolini Aevi*, II, 1895, p. 203), et *Epist. 137* (*ibid.*, p. 215), décrit en ces termes la cérémonie de confirmation : « Novissime per impositionem manus a summo sacerdote septiformis gratiae spiritum accipit, ut roboretur per Spiritum Sanctum ad praedicandum aliis, qui fuit in baptismo per gratiam vitae donatus aeternae. » Ces paroles sont reprises presque à la lettre par la plupart des évêques qui répondent à l'enquête de Charlemagne sur le baptême : voir E. DUEMMLER, *loc. cit.*, pp. 536-537; A. E. BURN, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XXV, 1904, pp. 153-154; I. M. HANSENS, dans *Ephemerides Liturgicae*, 1927, p. 80. — RABAN MAUR ajoute : « ... ut signaculum fidei quod in fronte suscepit, faciat eum donis coelestibus repletum, et sua gratia confortatum, intrepide et audacter coram regibus et potestatibus hujus saeculi portare, ac nomen X<sup>i</sup> libera voce praedicare » (*De clericorum institutione*, XXX, P. L., 107, 314).

122. NICOLAS CABASILAS, *De Vita in Christo*, II (P. G., 150, 574-577).

123. « Vos autem genus electum, regale sacerdotium... Sacerdotium autem propter oblationem, quae fit orationibus et doctrinis quibus adquiruntur animae quae offeruntur Deo » (*Fragm. in I Petr.*, CGS, III, 204, 21-25).

le sacrifice et l'offrande sacrée de votre foi, j'en suis heureux et m'en réjouis avec vous tous » (Philip., II, 17; cf. II Tim., IV, 6).

Et c'est aussi une participation au pouvoir royal du Seigneur; pour soumettre à la vérité du Christ les intelligences, ne faut-il pas d'abord que l'Apôtre les convainque et donc les soumette à sa propre conviction : « Nous faisons toute pensée prisonnière, écrit saint Paul, pour l'amener à obéir au Christ » (II Cor., X, 5). Et qu'on ne pense pas que cela soit réservé à la hiérarchie : « Car, dit saint Ambroise, parlant des simples fidèles, ils sont rois... ceux qui ont reçu la grâce de prendre la parole, de fléchir les peuples avec un pouvoir quasi royal, et de charmer les âmes des saints, sans avoir à rougir d'avoir rien dit qui soit déshonnête; ceux que nul ne peut réfuter ni repousser comme indignes d'avoir été promus par le Christ ministres du Nouveau Testament, et qui n'ont pas à en rougir, libres qu'ils sont de la crainte d'être confondus et vaincus par les objections de leur contradicteurs. Celui-là donc est roi qui n'a pas à rougir d'être condamné dans ce qu'il fait, ou réfuté dans ce qu'il dit, parce que sa vie comme sa parole sont sans reproches<sup>124</sup>. »

Nous retrouvons ici cette qualité d'« assurance » (παρρησία) dans l'apostolat, si fréquemment mentionnée par les Actes des Apôtres et qui est un fruit de la descente de l'Esprit-Saint (cf. spéc. Act., IV, 28-31), ce don de « persuasion » (πληροφορία) qui accompagnait la prédication de saint Paul (I Thess., I, 5).

Résumons-nous. Le caractère du baptême rend, sans doute, le chrétien capable d'actes individuels de vie chrétienne, mais c'est encore une vie cachée, sans participation extérieure aux luttes de la communauté chrétienne : « *quasi singulariter sibi ipsi vivit* », dit saint Thomas<sup>125</sup>; c'est encore un enfant.

<sup>124</sup>. In Ps. CXVIII, 6, 34 (CSEL, 62, pp. 125-126). Le contexte, immédiatement précédent, qui cite le texte célèbre de saint Pierre : « Vos autem genus electum, regale sacerdotium », montre bien qu'il s'agit du sacerdoce des fidèles. Cf. *De fuga saeculi*, 6-8 (CSEL, 32<sup>2</sup>, p. 167); *De Sacramentis*, IV, 1 (P. L., 16, 455). Comparer THÉODULPHE D'ORLÉANS, *Liber de ordine baptismi*, XVI, P. L., 105, 325 : « Reges, ut et contra diabolum viriliter dimicemus, et administrationem vitae nostrae admirabili dispensatione gubernemus. »

<sup>125</sup>. III<sup>a</sup> Pars, 9, 72, a. 2.



Au contraire, l'onction de la confirmation le fait soldat, membre actif et combattant de la milice sacerdotale et royale du Christ<sup>126</sup>, naissance à la vie publique, nouvelle participation au sacerdoce de Jésus et à son œuvre de prédication et d'apostolat.

Ici encore, comme nous l'avons dit pour le pouvoir sacerdotal des baptisés, il importe de bien préciser qu'une telle action apostolique des chrétiens se doit concevoir dans une relation de dépendance vis-à-vis du sacerdoce hiérarchique. Dans cette période terrestre de l'Église, l'unique source infaillible de vérité divine est dans le magistère ecclésiastique, dans le corps épiscopal, uni au Souverain Pontife. Et d'autre part, l'unique but de l'activité de défense et d'apostolat du chrétien est de conduire les âmes au royaume de Dieu, qui est, ici-bas, l'Église hiérarchiquement organisée et dispensatrice des sacrements. Participer à l'action apostolique du Christ, c'est concrètement participer à l'apostolat hiérarchique.

Ainsi, « par la confirmation, nous devenons soldats du Christ; or chacun voit que le soldat doit travailler et combattre moins pour son propre bien que pour le bien des autres<sup>127</sup> ». Mais si cette tâche de l'apostolat est déjà, d'une certaine façon, une tâche sacerdotale<sup>128</sup>, elle ne peut se faire qu'« avec les évêques et avec le pape, dans l'Église avec le Christ<sup>129</sup> », « afin d'être sûre de ne pas se tromper de route, et, au besoin, d'être ramenée dans le droit chemin<sup>130</sup> ».

126. SAINT THOMAS, *ibid.*; cf. art. 5, ad 2.

127. PIE XI, Lettre *Ex officiosis litteris*, au card. de Lisbonne, 10 novembre 1933 (A.A.S., 1934, p. 629).

128. PIE XI, Lettre *Cum ex Epistula*, au card. de Malines, du 15 août 1928 : « Qu'ils soient persuadés qu'ils sont appelés et choisis par une grâce singulière de Dieu, à cette tâche qui n'est pas très inférieure (*haud longius abest*) à la tâche sacerdotale » (A.A.S., 1928, p. 296), et, plus clairement encore, dans l'Encyclique *Ubi arcano* : « Rappelez par ailleurs à l'attention des fidèles que c'est en travaillant dans les œuvres d'apostolat privé et public, sous votre direction et celle de votre clergé, à développer la connaissance de Jésus-Christ et à faire régner son amour, qu'ils mériteront le titre magnifique de race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté » (A.A.S., 1922, p. 695).

129. PIE XI, *Discours aux pèlerins maltais* du 22 août 1929.

130. PIE XI, *Discours aux représentants du IV<sup>e</sup> Congrès International de Jeunesse Catholique*, 19 septembre 1925.

Car si le laïc a le devoir et la grâce de travailler à la conversion et à la sanctification de ses frères, il ne reçoit pas pour autant d'autorité sur ceux-ci : « *Nullus ei subjicitur in receptione divinatorum ab ipso* », dit saint Thomas (in IV Sent., d. 7, q. 2, a. 1, sol. 1, ad. 3<sup>m</sup>). Que si cela est vrai, avant tout, de la collation des sacrements, cela est exact aussi de la communication de la vérité divine : le laïc n'est pas constitué, établi, témoin officiel du Christ, comme le sont les apôtres (Act., 1, 22 et xxvi, 16); il peut témoigner de sa propre foi, mais il ne peut pas témoigner officiellement de la foi de l'Église. Son témoignage sera surtout un témoignage de toute sa vie, par la pratique de toutes les vertus : si les chrétiens se conduisent conformément aux enseignements de l'Évangile, « on ne dira pas de mal de la parole de Dieu » (Tit., 1, 5); « l'adversaire, ne trouvant rien de mal à dire sur nous, sera couvert de confusion » (*ibid.*, 1, 8); ils feront « honneur en tout à la doctrine de Dieu, notre Sauveur » (*ibid.*, 1, 9).

#### CONCLUSION

Nous ne saurions mieux conclure qu'en résumant, ici, quelques pages du commentaire du Pseudo Bède, au Psaume xxvi<sup>131</sup>. De même que David reçut à trois reprises l'onction royale; une première fois à Bethléem, dans sa famille (I Sam., xvi, 13); une seconde fois, à Hébron, comme roi sur la maison de Juda (II Sam., ii, 4); une troisième fois enfin, comme roi de tout Israël et de Jérusalem (II Sam., v, 3); de même, le chrétien est appelé à une triple participation à l'onction sacerdotale et royale du Sauveur. Nous recevons la première onction lorsque nous renonçons à Satan, lors du baptême, qui nous introduit dans le royaume du Christ. La confirmation nous communique la deuxième onction en nous affermissant dans la grâce reçue au baptême et en nous faisant professer aux yeux de tous le nom du Christ. Enfin, à la suite du Christ, dans la Jérusalem céleste, nous recevrons un jour « la véritable onction. Car mainte-

131. P. L., 93, 612-614.

nant, ce n'est qu'en signes » que nous sommes oints. En ce monde passager, Dieu nous donne, sans doute, l'onction de son Esprit, mais sous des signes sensibles qui ne dévoilent la réalité céleste que très imparfaitement : viendra un jour, où, à la suite de notre grand-prêtre, nous entrerons, nous aussi, dans le Sanctuaire céleste, pour recevoir à la fois la « consommation » de notre sacerdoce et de notre filiation divine.

En attendant le jour bienheureux où nous verrons sans signes, sans « sacrements », la gloire de notre Pontife céleste, Jésus a voulu « perpétuer parmi nous sa divine présence au cours des siècles <sup>132</sup> », par son Église, notamment, par le sacerdoce hiérarchique, signe sensible et efficace du Prêtre unique. C'est là la grandeur du sacerdoce hiérarchique : il n'est pas tant une participation des membres du Corps du Christ au sacerdoce de leur Chef, que le sacerdoce même du Chef présent visiblement au milieu de nous : les prêtres « sont marqués d'un caractère indélébile qui les fait conformes au Christ Prêtre »; ils représentent « la Personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en tant que Chef de tous ses membres s'offrant lui-même par eux <sup>133</sup> ». Les baptisés, les confirmés sont toujours de simples membres du Corps du Christ; le prêtre hiérarchique est, *sacramentellement*, le Christ lui-même, tête de son Corps, « un autre Christ <sup>134</sup> ». Par lui et en lui, c'est le Christ qui agit dans le sacrifice qu'il offre, comme dans les sacrements qu'il dispense. Mais il n'est lui-même qu'un « sacrement », une image, d'une dignité infinie, si l'on considère la « réalité » céleste qu'il représente; souvent, hélas! sans grandeur ni noblesse, dans le sujet humain qui supporte cette image. Les degrés de la hiérarchie visible ne correspondent pas toujours à la hiérarchie invisible des fidèles dans leur participation au sacerdoce de Jésus <sup>135</sup>. Le sacrifice extérieur ne sanctifie le prêtre qui en est le ministre que dans la mesure où son sacrifice intérieur l'unit par la foi et la charité au Prêtre céleste qu'il

132. PIE XII, Encyclique *Mediator Dei*, A.A.S., 1947, p. 527.

133. PIE XII, *ibid.*, p. 553.

134. PIE XI, Encyclique *Ad Catholici Sacerdotii*, A.A.S., 1936, p. 10.

135. Voir l'article récent de K. RAHNER, *La doctrine d'Origène sur la Pénitence*, dans *Rech. de Sc. Rel.*, 1950, pp. 50-52.

représente. Aussi, « s'acquittant d'une mission au nom du Christ (cf. II Cor., v, 20), doit-il vivre de manière à pouvoir faire siennes les paroles de l'Apôtre : « Soyez mes imitateurs comme je le suis du Christ » (I Cor., iv, 16) <sup>136</sup>.

JOSEPH LÉCUYER, C. S. Sp.

136. PIE XI, Encyclique *Ad Catholici Sacerdotii*, A.A.S., 1936, p. 23.